

TD IV Méthodologie : Utilisation de données

Comment analyser un graphique, un tableau

I Méthodologie

Tout d'abord : Récolter toutes les informations relatives au document.

- 1) -Il faut analyser les informations qui sont données dans le titre, puis regarder la date, la source et l'auteur.
- 2) -Il est nécessaire de voir comment est constitué le document, i.e. si c'est un tableau, voir à quoi correspondent les lignes et les colonnes et si c'est un graphique, les étiquettes des axes (abscisses et ordonnées)
- 3) - voir quelles sont les unités utilisées
- 4) -Définir qu'elle est le champ d'analyse du document

La seconde étape : Lire attentivement le document

Une fois **la forme analysée**, la lecture du document peut commencer. Le plus simple est de démarrer par **une lecture générale** puis d'affiner celle-ci, en **approfondissant les points essentiels**, et en les **classant par catégorie ou par thème**.

A partir de ces éléments, il sera possible **de dégager l'idée générale du document**, pour se faire il faut préalablement ordonner les données notamment si ce sont des chiffres voir ce qu'ils permettent **de dégager en terme de tendance ou de rupture**.

La troisième étape : Faire un commentaire

Bien évidemment un commentaire ne se réduit pas « à cela monte ou cela descend », il est impératif de **rattacher vos connaissances économiques aux chiffres proposés**, qu'il s'agisse d'un tableau ou d'un graphique.

Il est aussi impératif **de retraiter l'information**, en utilisant l'outil statistique afin de calculer des taux de croissance, des indices, des pourcentages etc. afin d'illustrer ce que vous voulez expliquer. Ces différentes étapes vous amèneront à pouvoir faire une analyse des documents, en utilisant les données proposées, **en les reliant aux causes et aux conséquences des phénomènes** (i.e. vos connaissances théoriques et empiriques) que vous avez pu remarquer. Ainsi qu'en utilisant une analyse conjoncturelle expliquant les fluctuations que vous avez pu observer.

Puis pour terminer, vous pourrez aussi montrer les limites du ou des documents, qui vous ont été proposés. Il est aussi possible d'y apporter une ouverture, si vos connaissances le permettent.

II Application

A) A la lecture des textes et des tableaux vous répondrez aux questions suivantes

- 1) Vous expliquerez pourquoi il a été nécessaire de donner un nouveau cadre conceptuel du travail. Vous expliquerez ce qu'est le sous-emploi.
- 2) Donnez la définition du chômage BIT, puis son interprétation par l'INSEE
- 3) Quelles sont les différentes mesures du chômage en France ?
Existe-t-il un indicateur ou des indicateurs, expliquez pourquoi ?
- 4) Quelles sont les catégories de demandeurs d'emploi recensées par Pôle emploi, Définissez-les
- 5) Donnez le nombre de personnes qui ont un travail en 2023, et ceux qui sont au chômage au sens du BIT.
- 6) Analysez la structure de l'emploi, au regard des groupes socioprofessionnels, des sexes, des différents types de contrat de travail et de la durée du travail
- 7) Définissez le halo du chômage ; à l'aide de la définition du sous-emploi et du halo du chômage, analysez la situation de la France.
Quels constats pouvez-vous faire en comparant la situation de l'emploi en France et celle de ses principaux partenaires de l'UE ? (Eurostat ,Site de l'UE ,l'Insee)
- 8) Quelle catégorie de DEFM se rapproche le plus de la définition BIT, expliquez l'évolution des différentes catégories de DEFM entre 2020 et 2023, comparez avec les chiffres de l'Insee, que pouvez-vous en dire.
- 9) Calculez le taux de chômage, le taux d'emploi, d'inactivité, le taux de chômage des femmes, des hommes, des moins de 25 ans en France, ainsi que le taux de sous-emploi.

10) En utilisant les données de la DARES, vous comparerez vos conclusions concernant les chiffres de l'Insee, qu'en déduisez-vous ?

❖ **QUAND LES STATISTICIENS DU TRAVAIL DÉFINISSENT LE TRAVAIL**

La XIX^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) s'est tenue à Genève du 2 au 11 octobre 2013. Cette conférence tripartite est organisée tous les cinq ans sous l'égide du Bureau International du Travail (BIT) et réunit des délégués des États membres, ainsi que des délégués des employeurs et des travailleurs. Elle accueille aussi à titre d'observateurs des représentants d'organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales. Au total, la conférence a réuni cette année 272 participants en provenance de plus d'une centaine de pays.

Les travaux de la CIST se concluent par l'adoption de résolutions concernant, notamment, les normes internationales définissant les concepts à partir desquels les instituts statistiques nationaux élaborent les statistiques du marché du travail (emploi, chômage, sous-emploi). En 2013, la CIST a adopté une résolution sur les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Dans son allocution introductive, le Directeur général du BIT, Guy Ryder a souligné le caractère innovant de cette résolution qui constitue la « première définition internationale du travail sous ses diverses formes. » Si le BIT avait en effet depuis longtemps défini les concepts de population active, de chômage ou de sous-emploi, il n'avait encore jamais proposé de norme internationale concernant la définition du travail.

Motivations et contexte

Les normes internationales discutées au cours des CIST font régulièrement l'objet d'adaptations pour essayer de tenir compte des transformations du marché du travail. C'est une des principales raisons qui justifie la convocation régulière de ces réunions. Les CIST de 1954 et de 1982 ont ainsi posé la définition du chômage qui est aujourd'hui utilisée par les instituts statistiques nationaux. D'autres jalons importants pour l'analyse de l'emploi ont aussi marqué les résolutions de la CIST, notamment à travers les réflexions menées de longue date sur le sous-emploi. La XVI^e CIST de 1998 avait, par ailleurs, défini le concept d'emploi inadéquat pour tenir compte des transformations du marché du travail et de l'insatisfaction croissante des salariés par rapport à leur emploi.

Les raisons qui ont poussé le BIT à proposer un nouveau cadre conceptuel permettant d'identifier - au-delà de l'emploi - les autres formes de travail sont plus directement de nature politique. Elles s'inscrivent dans le fil des réflexions désormais engagées depuis un certain nombre d'années pour mieux appréhender à la fois les performances économiques, mais aussi le niveau de vie et le bien-être des populations, comme ce fut le cas avec la commission « Stiglitz » en France¹. Dès les premières lignes, le rapport introductif à la conférence mentionne cet objectif de façon très explicite :

« La capacité des indicateurs économiques classiques comme le Produit Intérieur Brut (PIB), le ratio emploi/population et le taux de chômage, à se suffire à eux-mêmes en tant que mesures phares du progrès social, du niveau de vie et même des performances économiques et de la création d'emplois, est maintenant largement remise en question (Stiglitz *et al.*, 2009 ; BIT, 2013a). Ces statistiques ne donnent également que peu d'indications sur la façon dont les ménages répartissent leur travail et sur l'impact de cette répartition sur leurs moyens d'existence et leur bien-être » (BIT, 2013b).

À travers cette nouvelle résolution sur les différentes formes de travail, l'objectif est donc de parvenir à une mesure complète de la participation à toutes les activités productives, comprenant aussi bien le travail rémunéré que le travail non rémunéré, dont la contribution au niveau de vie et au bien-être des populations est ainsi reconnue.

¹ Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, présidée par Joseph Stiglitz. Cette commission installée par Nicolas Sarkozy en 2008 avait notamment pour objet de réfléchir aux limites du Produit Intérieur Brut (PIB) comme indicateur de progrès économique social et de formuler des propositions pour mieux appréhender ce progrès à travers de nouveaux indicateurs. Elle a rendu son rapport en 2009.

Élargissement et enrichissement du cadre conceptuel

Le cadre conceptuel des statistiques du travail était centré jusqu'à présent sur le concept

d'activité. Ce concept permettait de distinguer deux grandes catégories de population : d'une part, la population active, regroupant les personnes en emploi et celles au chômage (ces deux catégories étant mutuellement exclusives en raison du critère très restrictif retenu pour définir le chômage²) ;

et, d'autre part, la population inactive qui en était le complément et regroupait toutes les personnes qui n'étaient ni dans l'emploi ni à la recherche d'un emploi.

Ce cadre d'analyse principalement axé sur le fonctionnement du marché du travail traçait ainsi une frontière entre les « actifs » et les « inactifs ». Cette terminologie n'était pas toujours bien comprise par les non-spécialistes et le grand public, en particulier parce qu'elle définissait comme « inactives » différentes catégories de la population - notamment des femmes - qui fournissent objectivement un travail (domestique et/ou bénévole), sans pour autant être dans l'emploi ni à la recherche d'un emploi pour différentes raisons.

La résolution adoptée par la XIX^e CIST n'a pas fondamentalement bouleversé ce schéma d'analyse du marché du travail, même s'il l'a élargi à des mesures de sousutilisation de la « main-d'œuvre », concept qui remplace désormais celui de population active.

En revanche, et c'est une des principales innovations de cette résolution, celle-ci a défini un second cadre d'analyse conceptuel bien plus large que celui limité à l'analyse de la main-d'œuvre en introduisant et définissant le concept de travail, et ce de la façon la plus cohérente possible avec le Système de Comptabilité Nationale (SCN) qui mesure l'ensemble de ces activités productives.

Les concepts élaborés par le BIT permettent donc désormais de repérer les personnes selon deux approches distinctes :

une approche par les statistiques de main-d'œuvre, qui reprend dans une large mesure les catégories usuelles d'analyse du marché du travail (emploi, chômage, sous-emploi, etc.) tout en les enrichissant ;

une approche par les statistiques du travail qui permet (ou devrait permettre à terme) d'identifier les personnes en fonction des formes de travail dans lesquelles elles sont engagées, que celles-ci aient un lien ou non avec le marché du travail.

² Ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une période de référence donnée, généralement la semaine précédant l'enquête.

Les différentes formes de travail

La définition générale du travail retenue par la résolution est la suivante : « Le travail comprend toutes les activités effectuées par des personnes quels que soient leur sexe et leur âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par autrui ou à leur consommation personnelle. »

À partir de cette définition générale du travail, deux critères principaux permettent

d'identifier différentes formes de travail ;

- la destination de la production (pour des tiers ou pour « usage final propre ») ;
- la rémunération (travail rémunéré, au sens large, ou travail non rémunéré). Ce dernier critère permet essentiellement de repérer l'emploi au sein des différentes formes de travail.

La résolution finale définit quatre formes de travail :

- a) le travail de production pour la consommation personnelle ;
- b) l'emploi, comme forme de travail réalisé pour des tiers en échange d'une rémunération ou d'un profit ;
- c) le travail en formation non rémunéré accompli pour des tiers sans rémunération en vue d'acquérir une expérience professionnelle ou des compétences sur le lieu de travail ;
- d) le travail bénévole qui comprend le travail non obligatoire et non rémunéré réalisé pour des tiers.

La résolution reconnaît également l'existence d'autres formes de travail qui n'ont pas été précisément définies, à savoir principalement le travail obligatoire non rémunéré réalisé pour des tiers (travail imposé par un tribunal, travail non rémunéré dans les prisons, service civil non rémunéré alternatif au service militaire, par exemple).

Le schéma 1 précise l'articulation entre ces différentes formes de travail et le Système de Comptabilité Nationale (SCN).

Ces différentes formes de travail ne sont pas mutuellement exclusives et, dans la réalité, de très nombreuses personnes sont simultanément engagées dans différentes formes de travail (notamment dans l'emploi et le travail de production pour la consommation personnelle). À des fins d'analyse, le BIT propose de classer les personnes selon leur forme de travail principale sur la base de l'auto-déclaration.

Les mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre

Comme on l'a déjà indiqué, c'est désormais à partir du concept de main-d'œuvre (et non plus de population active) que s'organise l'analyse du marché du travail. Ce concept est défini comme « l'offre de travail du moment pour la production de biens et de services en échange d'une rémunération ou d'un profit. » Au sein de la main-

d'œuvre, on distingue les personnes en emploi et celles au chômage, dont les définitions n'ont guère changé. Les autres personnes en âge de travailler se situent « hors de la main-d'œuvre ».

Le principal apport de la résolution adoptée à la XIX^e CIST a été de proposer une mesure élargie de la sous-utilisation de la main-d'œuvre (voir schéma 2). Outre les chômeurs, la mesure de la sous-utilisation de la main-d'œuvre devrait ainsi prendre en compte deux indicateurs complémentaires portant, d'une part, sur le sous-emploi lié à la durée du travail et, d'autre part, sur la main-d'œuvre potentielle. Le sous-emploi lié à la durée du

travail comprend les personnes qui ont un emploi mais souhaitent travailler davantage. La main-d'œuvre potentielle comprend toutes les personnes qui souhaitent avoir un emploi et qui :

- soit, ont fait des démarches de recherche mais n'étaient pas disponibles pour occuper un emploi (demandeurs d'emploi non disponibles) ;

- soit, étaient disponibles mais n'ont pas fait de recherche pour différentes raisons (demandeurs potentiels disponibles). Cette catégorie intègre notamment les chômeurs dits « découragés ».

Le projet de résolution soumis à la discussion prévoyait d'inclure dans la main- d'œuvre potentielle les personnes qui « veulent avoir un emploi » mais qui n'étaient pas disponibles, ni en recherche d'un emploi à la date d'enquête. La résolution finale écarte cette catégorie de la main-d'œuvre potentielle ; elle souligne simplement qu'il s'agit d'un groupe additionnel « utile pour les analyses sociales et de genre dans des contextes spécifiques. »

Pour les mesures de sous-utilisation de la main-d'œuvre, la résolution du BIT recommande de sélectionner plusieurs indicateurs phares (donc au moins deux) parmi les quatre identifiés dans la résolution. Celle-ci propose, outre la mesure traditionnelle du taux de chômage, des indicateurs incluant le sous-emploi lié à la durée du travail, ou la main-d'œuvre potentielle, ou bien encore un indicateur composite prenant en compte à la fois le sous-emploi lié à la durée du travail et la main-d'œuvre potentielle. En d'autres termes, la résolution de la XIX^e CIST recommande de faire figurer parmi les indicateurs phares de suivi du marché du travail non seulement le taux de chômage usuel, mais aussi au moins un taux de chômage élargi prenant en compte - outre le chômage - une ou plusieurs formes de sous-utilisation de la main-d'œuvre.

Discussions et principaux enjeux

La définition des concepts et des normes pose des problèmes récurrents de terminologie, notamment lorsqu'il s'agit de traduire sous un vocable unique une grande variété d'expériences nationales dont la traduction ne trouve, par ailleurs, pas

nécessairement d'équivalent pertinent dans toutes les langues³. La XIX^e CIST n'a pas échappé à cette règle. Outre cette question, on retiendra ici trois points principaux qui nous semblent concentrer l'essentiel des points de discussion et des enjeux.

Le premier point porte sur la question des stagiaires non rémunérés. Alors que, dans les réunions régionales préalables à la conférence, la proposition du secrétariat du BIT avait été d'exclure l'ensemble de ces stagiaires de l'emploi, le document soumis à la discussion prévoyait, au contraire, de les inclure en totalité dans l'emploi. Cette question a divisé les délégués. Certains ont soutenu, en prenant appui sur une résolution adoptée en 1993 lors de la XV^e CIST (BIT, 1993), que la formation pouvait être considérée comme une forme de rémunération⁴ et que les stagiaires, même non rémunérés, pouvaient par conséquent être

intégrés dans l'emploi. Le groupe des travailleurs ainsi que de nombreux autres délégués des États membres ont en revanche contesté cette idée, s'appuyant sur une résolution plus récente concernant la mesure du revenu lié à l'emploi³. Le compromis final retenu par le secrétariat du BIT a été de s'aligner sur la résolution la plus récente et de proposer d'identifier explicitement une forme distincte de travail : le travail en formation non rémunéré. Le groupe des employeurs, qui n'avait pas émis d'avis tranché sur cette question, ne s'est pas opposé à ce choix.

Le second point porte sur le travail bénévole défini comme un travail « non obligatoire et non rémunéré. » Dans les détails opérationnels de sa définition, le projet de résolution prévoyait néanmoins que les travailleurs bénévoles puissent recevoir une « forme réduite de soutien financier pour les dépenses qu'ils engagent » à condition que cette allocation reste inférieure « au niveau du salaire du marché local. » Les délégués des travailleurs sont intervenus pour contester cette définition très large. Notamment en prenant appui sur le rapport de la XVIII^e CIST (BIT, 2008), lequel prévoyait que cette compensation « ne devrait pas être supérieure au tiers de ce que le

³ Outre les trois langues officielles du BIT (anglais, espagnol, français), l'interprétation était assurée dans quatre autres langues (arabe, chinois, russe et allemand).

⁴ Dans le rapport final de la XV^e CIST de 1993, la résolution III concernant la classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP) énumère à titre d'exemple au § III-6 certains éléments pouvant faire partie de la rémunération en nature, comme « le logement, la nourriture, la formation ».

⁵ Cette résolution plus récente que la précédente définit de façon exhaustive les éléments susceptibles d'être pris en compte dans la mesure du revenu lié à l'emploi salarié. La formation ne fait pas partie des éléments identifiés comme pouvant faire partie des composantes de la rémunération en nature (§ 12.b).

bénévole pourrait percevoir en exerçant une activité lucrative⁶. » C'est finalement cette limite qui a été retenue dans la résolution finale adoptée par la XIX^e CIST.

Enfin, un troisième point a été soulevé par le groupe des travailleurs qui a protesté contre l'abandon de l'objectif de la précédente CIST, laquelle prévoyait explicitement l'adoption de normes internationales sur différentes formes d'emploi inadéquat et, plus particulièrement :

- l'emploi inadéquat lié aux qualifications ;
- l'emploi inadéquat lié au revenu ;
- l'emploi inadéquat lié à un nombre d'heures de travail excessif.

De nombreux délégués, notamment des pays africains, sont intervenus dans le même sens, en particulier pour souligner l'ampleur croissante des phénomènes de

déqualification qui frappent de très nombreux jeunes dans leurs pays et insister sur la nécessité d'indicateurs permettant de suivre ce phénomène. La résolution finale, tout en reconnaissant formellement l'importance de cette question, reste très en retrait par rapport à cette attente et insiste sur la priorité à donner à la mise en œuvre du nouveau cadre conceptuel concernant les statistiques du travail. Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, le risque est grand que la définition de normes internationales concernant l'emploi inadéquat reste déléguée au second plan, sans débouché concret pour la prochaine CIST.

Conclusion

Même si les représentants du BIT ont insisté sur le caractère innovant d'une résolution qui définit pour la première fois le travail et en identifie les principales formes, il ne faut sans doute pas surestimer la portée concrète de cette avancée.

D'abord parce que de nombreuses questions de méthode restent à préciser pour aboutir à un cadre comparatif satisfaisant et que cela demandera aux instituts statistiques nationaux de mobiliser des ressources dont ils ne disposent pas nécessairement. En d'autres termes, la mise en œuvre de cette résolution demandera un temps assez long et ce n'est qu'à la prochaine CIST qu'il sera possible de dresser un bilan des premières avancées qui auront pu être réalisées.

Ensuite, parce que les statistiques du travail sont des statistiques de nature structurelle dont la publication se fera, au mieux, à un rythme pluriannuel. Dans ces conditions, c'est donc toujours sur les statistiques de main-d'œuvre et les analyses du marché du travail, de l'emploi et du chômage, que le débat public restera focalisé. Ce qui n'est d'ailleurs pas illégitime compte tenu des problèmes massifs de chômage et de sous-emploi que connaissent de très nombreux pays. À cet égard, la définition de

⁶ Rapport de la XVIII^e CIST, chapitre 5, annexe définissant la « compensation » maximale pour un travailleur bénévole.

« taux de chômage élargis » marque un pas significatif, même s'il reste en retrait des ambitions fixées par la XVIII^e CIST.

La principale conséquence concrète de cette résolution porte donc davantage sur ces statistiques du marché du travail. Les instituts statistiques nationaux comme l'INSEE devraient désormais publier au moins deux indicateurs phares concernant ces statistiques : à côté du taux de chômage devrait ainsi apparaître un taux de chômage élargi prenant en compte le sous-emploi quantitatif. Les informations disponibles à travers l'enquête Emploi permettent sans difficulté le calcul de ces indicateurs. Depuis l'automne 2007, l'INSEE publiait d'ailleurs régulièrement - à un rythme trimestriel - non seulement le taux de chômage mais aussi un taux de sous-emploi. Cependant, sur l'année 2013, l'évolution du sous-emploi reste inconnue, l'INSEE ayant arrêté la publication de cet indicateur.

L'enjeu pour le débat public est donc double aujourd'hui. D'une part, il s'agit de réintroduire dans le débat la question du sous-emploi en publiant l'indicateur naguère disponible. D'autre part, conformément à la résolution du BIT, il s'agit de construire un indicateur de chômage élargi prenant en compte ce sous-emploi quantitatif et, surtout, de lui donner dans le débat public un statut d'indicateur phare analogue à celui du taux de chômage aujourd'hui. Comme de très nombreuses analyses et critiques l'ont souligné depuis des décennies, avec le développement de la précarité et des emplois atypiques, le débat sur l'emploi ne peut plus se satisfaire d'un indicateur unique limité, en outre, à une conception très restrictive du chômage.

En ce qui concerne l'analyse des formes de travail, la nouvelle résolution adoptée par le BIT est surtout intéressante, à notre sens, dans la mesure où elle révèle un certain nombre d'enjeux et de « lignes de tension » concernant l'emploi et le travail. C'est principalement - mais pas seulement - autour de la rémunération du travail que se concentrent ces enjeux, comme l'illustrent les débats concernant les stagiaires non rémunérés et le travail bénévole. (...)

Chronique internationale de l'IRES - Pierre Concialdi

COMMENT MESURER LE CHÔMAGE

Les mesures du chômage

La mesure du chômage est complexe et politiquement sensible. Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir, ce qui amène l'Institut National des Statistiques et des Études Économiques (INSEE) à parler d'un « halo » autour du chômage.

Il y a en France deux principales sources statistiques sur le chômage : l'enquête Emploi de l'INSEE, qui mesure le chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) et qui aboutit au taux de chômage, ainsi que les statistiques mensuelles du ministère du Travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle Emploi qui calcule le nombre de demandeurs d'emploi.

Rappelons que le taux de chômage est le résultat du rapport entre la population au chômage et la population active. Dans ces conditions, la définition donnée aux deux grandeurs de ce rapport détermine en partie la valeur du taux de chômage : plus le nombre de personnes considérées comme chômeuses est important, plus le taux de chômage est élevé.

Le taux de chômage

L'INSEE retient la définition du BIT pour comptabiliser les chômeurs (être en âge de travailler, ne pas avoir travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête, être disponible pour travailler dans les deux semaines à venir, avoir entrepris, au cours des quatre dernières semaines une démarche de recherche d'emploi).

Le taux de chômage est calculé par l'INSEE à partir des chiffres de l'enquête Emploi (qui décrit également les professions, le contrat de travail, etc.). Cette enquête est réalisée selon les modalités suivantes : tirage au sort des logements, enquête auprès de leurs occupants âgés de 15 ans ou plus pendant six trimestres consécutifs, entretiens en face-à-face et par téléphone. Les personnes décrivent leur situation par rapport à une semaine de référence (chaque trimestre en métropole, au deuxième trimestre dans les DOM). L'INSEE traite globalement les réponses de plus de 100 000 personnes qui aboutissent à deux taux de chômage : pour la France métropolitaine et pour la France entière. Ces données sont des moyennes trimestrielles. Elles sont ventilées par sexe et par âge et corrigées des variations saisonnières.

Eurostat, c'est-à-dire l'office statistique de l'Union européenne, se sert des données fournies par les instituts nationaux. Contrairement à l'INSEE qui diffuse les résultats tous les trimestres, Eurostat publie chaque mois des taux de chômage. Pour estimer ces taux mensuels, Eurostat procède à des traitements statistiques sur les données

fournies. Il s'agit donc d'une certaine manière de données dérivées, car les traitements statistiques les éloignent des données sources.

Le nombre de demandeurs d'emploi

L'autre grandeur importante est le nombre de demandeurs d'emploi. En France, il s'agit du nombre d'individus inscrits sur les listes de Pôle Emploi. La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi diffère de celle des chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle Emploi. En se basant sur les recommandations du rapport du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi et de chômage, Pôle Emploi et la DARES, le service statistique du ministère en charge du travail et Pôle Emploi, classe les demandeurs d'emploi en cinq catégories, de A jusqu'à E, avec dans la catégorie A les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi, et dans la catégorie E les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes de recherche d'emploi, en emploi (par exemple les bénéficiaires de contrats aidés).

L'avantage du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, c'est que la mesure est disponible chaque mois ; son inconvénient est qu'il s'agit de statistiques administratives liées à l'activité de Pôle Emploi et sensibles aux modifications des règles de gestion (évolutions du régime d'indemnisation, modification du mode de contrôle et d'actualisation de la situation des chômeurs, etc.). Ces données dépendent donc étroitement de la législation sociale en vigueur, de la réglementation en matière de gestion des demandeurs d'emploi et de la façon dont Pôle Emploi exerce ses missions.

Les dernières années fournissent quelques exemples de ces modifications et des conséquences sur le nombre de demandeurs d'emploi : le relèvement progressif de l'âge minimal d'éligibilité à la Dispense de Recherche d'Emploi (DRE) à compter de l'année 2009 et sa suppression depuis le 1^{er} janvier 2012 ont ainsi contribué à la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de 55 ans et plus enregistrés sur les listes de Pôle Emploi ; à compter du 1^{er} juin 2009, les dispositions relatives aux nouvelles obligations de recherche d'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et à leur accompagnement par le service public de l'emploi sont également susceptibles d'accroître le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi.

Des situations différentes

Les chiffres de l'INSEE, de la DARES ou de Pôle Emploi cités par la presse donnent une

certaine idée de l'ampleur du chômage. Ils décrivent des situations réelles, mais avec des angles de vue légèrement différents. Par contre, seuls les chiffres de l'INSEE permettent des comparaisons internationales. Parce qu'ils reposent sur la définition retenue par le BIT, inchangée depuis 1982, ils se prêtent ainsi facilement à un suivi du chômage dans le temps, ce que ne permettent guère les chiffres de Pôle Emploi, soumis aux variations des règles administratives.

Sources : www.insee.fr/fr/methodes ; <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76> ; CNIS (2008), *Emploi, chômage, précarité : mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir*, Rapport du groupe de travail sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi, septembre ; *problèmes économiques* (2007), *Emploi et chômage en France : de nouvelles solutions*, 25 avril, dossier.

A l'aide du texte qui vous est proposé, vous répondrez aux questions ci-dessous.

- 1) Quelle est la thèse de l'auteur ?
- 2) Quels sont les arguments utilisés pour prouver ce point de vue ?.

Extrait de *Le Chômage*, Jérôme GAUTIE, La Découverte 2015 pp111-113.

Le chômage est-il dépassé ? La question pourrait sembler étonnante, voire provocatrice, à l'heure où, suite à la crise financière de la fin 2008, le chômage est reparti fortement à la hausse dans de nombreux pays et reste très élevé dans certains d'entre eux, comme on l'a vu. En fait, cette question ne porte pas tant sur le niveau de chômage que sur la catégorie même de « chômage », en tant qu'outil de représentation et d'action sur la réalité économique et sociale. En effet, de nombreux indices laissent penser que cette catégorie est aujourd'hui moins pertinente pour rendre compte des problèmes du marché du travail, et qu'elle doit être complétée par d'autres indicateurs, qui renvoient en même temps à d'autres préoccupations.

Un premier indice de cette remise en cause est le fait que, de façon croissante, c'est le *taux d'emploi* et non plus seulement (et même prioritairement) le taux de chômage qui sert de critère de performance et en même temps d'objectif des politiques publiques, notamment dans les discours des institutions internationales comme l'OCDE ou de la Commission européenne. Ainsi, au sommet de Lisbonne en 2000, les États membres de l'Union européenne s'étaient fixé comme objectif pour 2010 non pas de réduire le chômage en dessous d'un certain seuil, mais d'atteindre un taux d'emploi de 70 % de la population en âge de travailler (15-64 ans). On peut voir deux raisons à ce changement. La première renvoie aux limites de la catégorie de chômage elle-même : nous avons souligné dans le chapitre I combien la frontière entre inactivité et chômage pouvait être floue pour un grand nombre de personnes. La seconde relève d'un changement de préoccupation : la priorité est aujourd'hui dans les pays industrialisés d'assurer l'équilibre financier des systèmes de protection sociale dans un contexte de vieillissement de la population. Ceci exige de baisser non seulement le nombre de chômeurs, mais aussi, à moyen terme, celui des inactifs, en premier lieu ceux qui bénéficient de prestations sociales. Cette focalisation sur le taux d'emploi (et, symétriquement, le taux de non-emploi plutôt que le taux de chômage) touche certaines catégories plus particulièrement. Ainsi, au cours des années récentes, l'attention s'est beaucoup focalisée dans les pays de l'OCDE sur les jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation (les « NEETs », *Not in Employment, Education or Training*), lesquels sont devenus des cibles explicites des politiques publiques, comme le dispositif européen d'accompagnement renforcé « Garantie Jeunes ».

Un second indice de l'affaiblissement de la centralité du chômage est la montée de la préoccupation pour la *qualité de l'emploi* (et non plus simplement sa quantité) [CEE, 2007]. Le salaire est évidemment une dimension importante : l'objectif recherché à travers la diminution du chômage n'est que très partiellement atteint s'il se fait au profit d'une augmentation de *travailleurs pauvres* – c'est-à-dire de travailleurs dont le niveau de vie n'atteint pas le seuil de pauvreté. La prise en compte de ces derniers amène à relativiser les performances en termes de chômage de certains pays, en premier lieu les États-Unis. Mais le phénomène touche aussi de façon croissante la France.

Au-delà de la seule rémunération, les dimensions de la qualité de l'emploi sont en fait multiples. Le BIT, qui couvre aussi les pays en voie de développement, promeut depuis le début des années 2000 le concept très large de *travail décent*, qui recouvre « un travail productif que femmes et hommes peuvent exercer dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité qui s'accompagnent des caractéristiques suivantes : rémunération équitable ; sécurité sur le lieu de travail et protection sociale pour les travailleurs et leur famille ; possibilités de développement personnel et d'intégration sociale ; liberté d'expression et d'organisation et possibilité pour les

travailleurs de participer aux décisions qui les concernent ; égalité de chances et de traitement pour tous » [BIT, 2007]. Le même organisme a aussi introduit le concept d'*emploi inadéquat* pour qualifier les situations d'emploi « qui diminuent les aptitudes et le bien-être des travailleurs par rapport à une autre situation d'emploi ». Plus précisément, cette inadéquation peut résulter d'une « utilisation inadéquate ou mauvaise des compétences du travailleur », de « revenus inadéquats », d'un « nombre d'heures de travail excessif », d'« horaires variables, arbitraires ou mal commodes » ou enfin d'un « emploi précaire ». En ajoutant les travailleurs en sous-emploi, les salariés à bas salaires (c'est-à-dire qui gagnent moins de deux tiers du salaire médian), les salariés en emplois précaires et enfin les salariés travaillant plus de quarante-quatre heures par semaine ou travaillant de nuit, le collectif « Autres Chiffres du chômage » (ACDC) obtenait pour la France en 2005 un total de 11,4 millions de personnes qui pouvaient être considérées en « emploi inadéquat » au sens du BIT, soit 41 % de la population active [ACDC, 2007]. Dix ans après, ce chiffre a sans doute progressé, notamment du fait de l'augmentation de la part des emplois précaires – en 2015, environ 85 % des embauches se font en CDD.

Pour conclure, il est intéressant de se resituer dans une perspective historique longue, afin de comprendre comment on assiste au processus en quelque sorte inverse à celui qui avait débouché sur l'« invention » du chômage au tournant des XIX^e et XX^e siècles [Salais, Baverez et Reynaud, 1986 ; Topalov, 1994 ; Gautié, 2002]. Cette catégorie avait dans un premier temps servi à rationaliser le fonctionnement du marché du travail, en permettant d'identifier les sans-emploi valides et désireux de travailler, main-d'œuvre potentielle disponible pour une économie en pleine industrialisation. Le chômage est devenu par la suite la « question sociale » des démocraties occidentales de l'après-guerre, dont l'objectif était d'assurer le « plein emploi dans une société libre », selon le titre du rapport Beveridge [1944] – comme avait pu l'être le « paupérisme » au siècle précédent. La réussite en termes de « plein emploi » des pays industrialisés durant les trente glorieuses avait presque fait oublier que la pauvreté n'avait en fait jamais vraiment été complètement éradiquée.

La multiplication des indicateurs autour de ceux du chômage est un symptôme du fait que, si ce dernier reste encore longtemps au cœur des préoccupations publiques, il résume de moins en moins à lui seul la « question sociale ».

❖ Tableaux

Sources :

Insee première n°2024 mars 2025 : une photographie du marché du travail en 2024

Dares Indicateurs Juillet 2025 : Demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi au 2^{ème} trimestre 2024

UNE PHOTOGRAPHIE DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN 2024

L'emploi des jeunes se replie, celui des seniors continue d'augmenter

Insee Première • n° 2044 • Mars 2025



En 2024, en France, 68,8 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT). En hausse de 0,5 point en moyenne sur l'année, ce taux d'emploi atteint son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975). Après avoir fortement crû au sortir de la crise sanitaire, le taux d'emploi des jeunes se replie.

À l'opposé, l'emploi des seniors continue d'augmenter.

La part cumulée des emplois à durée limitée (CDD, intérim) dans l'emploi total recule pour la deuxième année consécutive : à 9,5 %, elle s'établit 0,7 point sous son niveau de 2019.

En 2024, 18,2 % des salariés ont télétravaillé au moins un jour par semaine, une part en légère baisse par rapport à 2023 (-0,6 point). Huit télétravailleurs sur dix sont satisfaits de leur nombre de jours de télétravail.

La part de personnes en emploi à temps partiel, qui s'était stabilisée en 2023 après cinq années de baisse, augmente de 0,2 point en 2024, à 17,6 %. Le sous-emploi se stabilise quant à lui à 4,3 %, son plus bas niveau depuis 1992.

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est quasi stable sur l'année, s'établissant en moyenne à 7,4 % en 2024, 2,9 points en-deçà de son pic de 2015. Le halo autour du chômage des 15-64 ans diminue légèrement, de 0,2 point, à 4,5 %.

À l'image du taux d'emploi, le taux d'activité des 15-64 ans est au plus haut depuis 1975 (74,4 % en 2024, +0,5 point sur un an).

En moyenne sur l'année 2024, parmi les personnes de 15 à 64 ans vivant en France

- **sources**, 68,8 % sont en **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)**
- **figure 1**. L'emploi au sens du BIT inclut les personnes ayant travaillé au moins une heure pendant une semaine donnée et les personnes ayant un emploi mais n'ayant pas travaillé pendant cette semaine-là pour un certain nombre de raisons (congrés, arrêt maladie, chômage partiel, congé maternité, etc.).

Le taux d'emploi des 15-64 ans augmente de 0,5 point en 2024, après déjà trois années de hausses consécutives (+0,3 point en 2023). Il atteint ainsi un nouveau plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975).

En 2024, le taux d'emploi des jeunes se replie, celui des seniors accélère

Porté notamment par un essor de l'alternance, le taux d'emploi des jeunes avait fortement augmenté en 2021 (+3,4 points) puis 2022 (+2,4 points), avant de ralentir en 2023 (+0,3 point). En 2024, le taux d'emploi des 15-24 ans se replie de 0,6 point

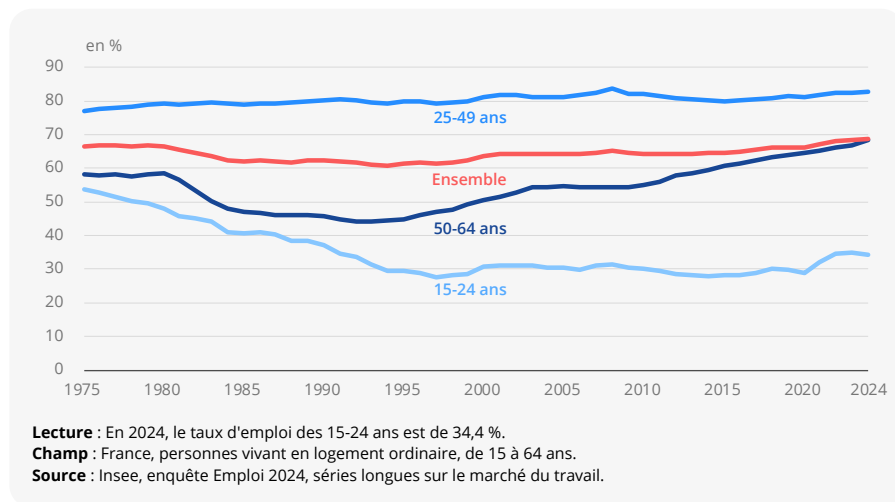
- **figure 2**. Il s'établit à 34,4 %, encore

5,6 points au-dessus de son précédent point bas de 2020.

Stable en 2023, le taux d'emploi des 25-49 ans augmente de 0,3 point en 2024. Il atteint 82,7 %, son plus haut niveau depuis 2008. Le taux d'emploi des seniors, en hausse ininterrompue depuis 2009, continue d'augmenter en 2024 : +1,5 point

pour les 50-64 ans sur un an, portant à 8,8 points la hausse sur la dernière décennie. Il s'établit ainsi à 68,4 %, son nouveau plus haut niveau depuis 1975. Notamment, le taux d'emploi des 60-64 ans accélère : il progresse de 3,4 points en 2024, après 2,8 points en 2023, sous l'effet principalement de la mise en œuvre de la réforme des retraites de 2023.

► 1. Taux d'emploi par âge depuis 1975



L'écart de taux d'emploi entre hommes et femmes, qui s'est globalement réduit en cinquante ans (passant de 30,0 points en 1975 à 5,4 points en 2024), s'accroît légèrement : parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, le taux d'emploi augmente un peu plus fortement pour les hommes (+0,6 point par rapport à 2023) que pour les femmes (+0,3 point).

La part des emplois à durée limitée continue de reculer

En 2024, 13,3 % des personnes occupant un emploi exercent en tant qu'indépendant, qu'il s'agisse de non-salariés classiques, de micro-entrepreneurs ou de chefs d'entreprise salariés ► figure 3. Le statut d'indépendant est plus répandu parmi les hommes (15,7 %) et les 50 ans ou plus (16,3 %). Un peu plus d'un quart des indépendants sont micro-entrepreneurs, cette part étant plus élevée parmi les jeunes. Après avoir reculé de 0,2 point en 2023, la proportion d'indépendants dans l'emploi rebondit de 0,4 point en 2024. Elle se situe 1,2 point au-dessus de son niveau de 2019 et atteint son plus haut niveau depuis 1999.

Le salariat reste la forme d'emploi largement majoritaire, notamment dans le cadre d'emplois à durée indéterminée : en 2024, 72,9 % des personnes en emploi sont en CDI ou fonctionnaires, une part quasi stable sur un an (-0,1 point). Pour la deuxième année consécutive, la part cumulée des emplois à durée limitée (CDD, intérim) dans l'emploi total recule : -0,3 point en 2024 après -0,5 point en 2023. À 9,5 %, elle s'établit 0,7 point en-deçà de son niveau d'avant-crise sanitaire.

Parmi l'ensemble des personnes occupant un emploi, les femmes sont plus fréquemment que les hommes en emploi salarié à durée indéterminée ainsi qu'en CDD ; elles sont en revanche moins souvent intérimaires, en alternance ou en stage.

Les 15-24 ans en emploi occupent nettement plus rarement que leurs aînés un emploi à durée indéterminée (41,6 %, contre 76,1 % des 25 ans ou plus) : ils suivent fréquemment un cursus professionnalisant (29,2 % d'entre eux sont en alternance ou en stage) et sont plus souvent en contrat à durée limitée.

Les emplois occupés sont de plus en plus qualifiés

La hausse tendancielle du niveau moyen de qualification des emplois se poursuit. En 2024, les cadres représentent 23,0 % des personnes en emploi, soit 0,5 point de plus qu'en 2023. Depuis 2019, la part des cadres dans l'emploi dépasse celle des ouvriers, qui diminue de nouveau en 2024 (-0,7 point, à 18,0 %, majoritairement du fait de la baisse

► 2. Taux d'emploi et taux d'activité des 15-64 ans en 2024 et évolution par rapport à 2023

Catégorie	Taux d'emploi		Taux d'activité	
	Niveau en 2024 (en %)	Évolution par rapport à 2023 (en points)	Niveau en 2024 (en %)	Évolution par rapport à 2023 (en points)
Femmes	66,2	0,3	71,5	0,4
Hommes	71,5	0,6	77,5	0,7
15-24 ans	34,4	-0,6	42,3	0,1
25-49 ans	82,7	0,3	88,6	0,2
50-64 ans	68,4	1,5	72,0	1,5
Ensemble	68,8	0,5	74,4	0,5

Lecture : En 2024, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans est de 68,8 %, soit 0,5 point de plus qu'en 2023. 71,5 % des femmes de 15 à 64 ans sont actives en 2024, soit 0,4 point de plus qu'en 2023.
Champ : France, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 64 ans.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2023 et 2024.

► 3. Statut d'emploi, type de contrat et catégorie socioprofessionnelle en 2024

Catégorie	Sexe		Âge			Ensemble
	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	
Statut d'emploi						
Indépendants dont :	10,8	15,7	3,0	13,3	16,3	13,3
<i>Micro-entrepreneurs</i>	3,7	3,4	1,5	4,0	3,5	3,6
Salariés	89,2	84,3	97,0	86,7	83,7	86,7
Emploi à durée indéterminée	74,6	71,2	41,6	75,8	76,7	72,9
CDD de 3 mois ou plus	6,8	4,3	11,1	5,7	3,5	5,5
CDD de moins de 3 mois	2,3	1,6	7,1	1,5	1,3	2,0
CDD de durée inconnue	0,1	0,1	0,4	0,1	0,1	0,1
Intérim	1,2	2,6	5,2	1,8	1,1	1,9
Alternance, stage	3,1	3,7	29,2	1,1	0,0	3,4
Sans contrat ou contrat inconnu	1,0	0,8	2,4	0,5	1,0	0,9
Catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs	0,7	1,9	0,3	1,1	2,1	1,3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	4,8	8,8	1,3	6,8	8,6	6,8
Cadres	20,4	25,4	9,2	25,1	23,1	23,0
Professions intermédiaires	27,3	23,2	23,9	27,0	22,2	25,2
Employés qualifiés	21,7	6,4	18,7	13,9	12,5	13,9
Employés peu qualifiés	17,0	5,2	18,3	8,6	13,1	11,0
Ouvriers qualifiés	3,3	21,1	14,3	12,2	12,3	12,4
Ouvriers peu qualifiés	3,9	7,1	11,7	4,6	5,4	5,6
Non déterminée	0,9	0,9	2,5	0,8	0,7	0,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : En 2024, 89,2 % des femmes en emploi sont salariées. 9,2 % des 15-24 ans en emploi sont cadres.
Champ : France, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.
Source : Insee, enquête Emploi 2024.

de la part d'ouvriers peu qualifiés). Au début des années 1980, les ouvriers étaient presque quatre fois plus nombreux que les cadres.

Les femmes occupent plus souvent que les hommes des postes d'employés (38,8 % contre 11,6 %) alors que les hommes sont plus fréquemment ouvriers (28,2 % contre 7,2 %). Surtout, au sein des employés et des ouvriers, les femmes exercent plus souvent des emplois peu qualifiés (45,6 % d'entre elles, contre 30,9 % d'entre eux). La part de cadres, quant à elle, reste plus élevée parmi les hommes que parmi les femmes (25,4 % contre 20,4 %). Les 15-24 ans occupant déjà un emploi sont majoritairement employés ou ouvriers (63,0 %) ; seuls 9,2 % sont cadres.

Par ailleurs, l'ensemble des personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus sont en moyenne de plus en plus diplômées : en 2024, 47,2 % d'entre elles ont obtenu un diplôme du supérieur (bac+2 et au-delà), soit 4,4 points de plus qu'en 2019.

Près d'un salarié sur cinq recourt au télétravail

En 2020, les périodes de confinement et le recours massif au chômage partiel dans de nombreux secteurs d'activité avaient fait chuter la durée hebdomadaire de travail par emploi, de 6,0 %. En hausse très nette les deux années suivantes (+3,0 % en 2021, +2,2 % en 2022) puis modérée en 2023 (+0,3 %), cette durée se stabilise en 2024 (-0,1 %), atteignant 31,2 heures hebdomadaires ; elle reste ainsi légèrement inférieure à son niveau de 2019 (-1,0 %).

En 2024, 18,2 % des salariés ont télétravaillé au moins un jour par semaine, soit -0,6 point par rapport à l'année 2023. Cette part diminue particulièrement parmi les cadres (-2,3 points) qui restent toutefois près de la moitié à télétravailler (48,4 %). Davantage encadrée que lors de la crise sanitaire, via la négociation d'accords collectifs dans le secteur privé ou l'application de mesures

spécifiques à la fonction publique, la pratique du télétravail demeure ancrée dans les habitudes professionnelles : parmi les salariés télétravailleurs, 36,4 % y ont recouru un jour par semaine, 39,0 % deux jours et 24,6 % trois jours ou plus, ces parts ayant peu varié sur un an. En 2024, la grande majorité des télétravailleurs (80,3 %, +1,9 point) sont satisfaits de leur nombre de jours hebdomadaires de télétravail.

La part du temps partiel repart à la hausse

En 2024, 17,6 % des personnes en emploi travaillent à temps partiel, soit 0,2 point de plus qu'en 2023 ► **figure 4**. Entre 2017 et 2022, la part de personnes en emploi à temps partiel avait diminué continûment, passant de 19,4 % à 17,2 %, avant de se stabiliser en 2023. En hausse de 0,3 point, la part des femmes travaillant à temps partiel s'élève à 26,8 % en 2024 et reste trois fois plus forte que celle des hommes (8,7 %, +0,1 point). La part des personnes en emploi à temps partiel atteint jusqu'à 41,5 % parmi les employés peu qualifiés et est plus élevée parmi les 15-24 ans (22,0 %) et les 50 ans ou plus (21,5 %).

Après trois années de baisse, le sous-emploi se stabilise

En 2024, 4,3 % des personnes en emploi sont en situation de **sous-emploi**. Le sous-emploi inclut essentiellement des personnes à temps partiel souhaitant travailler davantage et disponibles pour le faire, ainsi que des personnes au chômage partiel, dont le nombre avait fortement augmenté durant la crise sanitaire. Alors que le temps partiel amorce une hausse, le sous-emploi se stabilise en 2024 (-0,1 point par rapport à 2023) après trois années de baisse. Il s'établit 1,5 point en-deçà de son niveau d'avant-crise sanitaire, à son plus bas niveau depuis 1992.

► 4. Temps partiel et sous-emploi en 2024

Catégorie	Temps partiel			Sous-emploi		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs	18,5	7,6	10,5	1,5	0,7	1,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	27,9	9,7	16,0	8,7	3,2	5,1
Cadres	16,4	6,9	11,0	2,1	1,4	1,7
Professions intermédiaires	20,8	7,5	14,5	3,8	2,3	3,1
Employés qualifiés	25,9	11,3	22,4	5,0	3,4	4,6
Employés peu qualifiés	47,3	23,4	41,5	13,4	8,8	12,3
Ouvriers qualifiés	20,4	6,6	8,4	6,1	2,1	2,6
Ouvriers peu qualifiés	42,2	10,9	21,7	14,8	4,3	7,9
Âge						
15-24 ans	30,3	15,1	22,0	9,3	4,9	6,9
25-49 ans	23,7	5,9	14,6	5,6	2,4	4,0
50 ans ou plus	31,3	11,8	21,5	6,1	2,3	4,2
Ensemble	26,8	8,7	17,6	6,1	2,6	4,3

Lecture : En 2024, 26,8 % des femmes en emploi travaillent à temps partiel ; 2,6 % des hommes en emploi sont en situation de sous-emploi.
Champ : France, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.
Source : Insee, enquête Emploi 2024.

Le sous-emploi concerne davantage les employés peu qualifiés (12,3 % en 2024), les jeunes (6,9 %) et les femmes (6,1 %).

À 7,4 %, le chômage reste quasi stable en 2024

En moyenne en 2024, 7,4 % des personnes actives sont au **chômage au sens du BIT**, presque comme en 2022 (7,3 %) et 2023 (7,4 %) ► **figure 5**. Après avoir diminué de manière continue entre 2015 et 2022, le **taux de chômage** se situe 2,9 points sous son pic de 2015 et à son niveau de 2008.

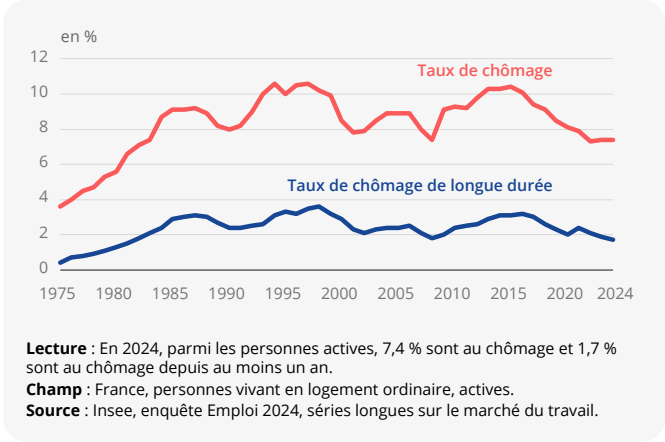
En 2024, 1,7 % des personnes actives sont au chômage depuis au moins un an. Ce **taux de chômage de longue durée** s'établit 0,1 point en-deçà de son niveau de 2023, et 0,6 point au-dessous de celui de 2019. Le chômage de longue durée concerne 23,3 % de l'ensemble des chômeurs, une proportion qui s'élève jusqu'à 40,6 % parmi les chômeurs de 50 ans ou plus, contre 8,6 % parmi ceux de 15-24 ans et 24,0 % parmi les 25-49 ans.

La part de personnes dans le halo autour du chômage diminue de 0,2 point

En moyenne en 2024, 4,5 % des personnes âgées de 15 à 64 ans appartiennent au **halo autour du chômage** : elles souhaitent travailler, mais ne satisfont pas tous les critères en matière de recherche d'emploi ou de disponibilité pour être considérées comme chômeuses au sens du BIT ► **figure 6**. Sous l'effet de la crise sanitaire, cette part avait bondi pour atteindre 5,4 % en 2020. Elle s'est repliée en 2021 et fluctue depuis lors modérément : en baisse de 0,2 point en 2024, elle retrouve son niveau de 2022.

Quasi stable sur l'année (+0,1 point), la part des 15-24 ans dans le halo atteint 7,3 % en 2024, soit 1,4 point de plus qu'en 2019. Ce surcroît est entièrement porté par les jeunes encore en études, probablement en lien avec un souhait maintenant plus fréquent parmi eux d'avoir un emploi en alternance. Pour les autres tranches d'âges

► 5. Taux de chômage et taux de chômage de longue durée depuis 1975



► 6. Chômage et halo autour du chômage en 2024 et évolution par rapport à 2023

Catégorie	Part du chômage		Part du halo autour du chômage		Part du chômage et du halo autour du chômage	
	Niveau en 2024 (en %)	Évolution par rapport à 2023 (en points)	Niveau en 2024 (en %)	Évolution par rapport à 2023 (en points)	Niveau en 2024 (en %)	Évolution par rapport à 2023 (en points)
Femmes	5,3	0,1	5,1	-0,1	10,3	0,0
Hommes	5,9	0,1	4,0	-0,2	9,9	-0,1
15-24 ans	7,9	0,6	7,3	0,1	15,3	0,7
25-49 ans	6,0	0,0	4,5	-0,3	10,5	-0,3
50-64 ans	3,6	-0,1	2,9	-0,1	6,5	-0,2
Ensemble	5,6	0,1	4,5	-0,2	10,1	-0,1

Lecture : En 2024, parmi les personnes de 15 à 64 ans, 5,6 % sont au chômage et 4,5 % sont dans le halo autour du chômage. En cumulant chômage et halo autour du chômage, 10,1 % des 15-64 ans sont sans emploi et souhaitent travailler.
Champ : France, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 64 ans.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2023 et 2024.

en revanche, la part de personnes dans le halo est moindre qu'en 2019.

Les femmes relèvent plus souvent que les hommes du halo (5,1 % contre 4,0 %), alors qu'elles sont moins souvent qu'eux au chômage (part de 5,3 % contre 5,9 %).

Moins fréquemment dans le halo (2,9 %), les seniors sont aussi les moins exposés au risque de chômage : la **part de chômage** s'élève à 3,6 % pour les 50-64 ans, contre 5,6 % pour l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans et jusqu'à 7,9 % pour les 15-24 ans.

Au total, en cumulant chômage et halo autour du chômage, en moyenne en 2024, 10,1 % des 15-64 ans sont sans emploi et souhaitent travailler, soit -0,1 point par rapport à 2023 et -0,6 point par rapport à son niveau d'avant-crise sanitaire. Cette proportion atteint jusqu'à 15,3 % parmi les 15-24 ans (+0,7 point sur un an, essentiellement du fait de la hausse de la part de chômage).

► Sources

L'**enquête Emploi** est la seule source permettant de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est menée en continu, sur l'ensemble des semaines de l'année, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM). Chaque trimestre, en 2024, environ 90 000 personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, prisons, etc.) ont répondu à l'enquête. Les personnes décrivent leur situation vis-à-vis du marché du travail au cours d'une semaine donnée, dite « de référence ».

Le niveau et la structure de l'emploi fournis par l'enquête Emploi peuvent différer de ceux obtenus à partir des sources administratives (**Estimations d'emploi**). Les évolutions entre ces deux sources statistiques peuvent également diverger [Fabre, Jauneau, 2025].

En 2024, le département de Mayotte, où l'enquête Emploi était réalisée chaque année au printemps depuis 2013, a intégré le dispositif de l'enquête Emploi en continu. Par rapport à l'édition précédente [Pénicaud, 2024], les données 2024 présentées dans cette étude couvrent le champ France entière incluant donc Mayotte. L'ensemble des séries longues ont fait l'objet d'une rééchantillonnage pour intégrer sans rupture le département de Mayotte.

L'extension du champ géographique de l'enquête à Mayotte a un impact limité sur les principaux indicateurs décrivant la situation du marché du travail en France : pour l'année 2024, cela conduit à abaisser le taux d'emploi des 15-64 ans de 0,15 point et à relever le taux de chômage de 0,05 point, ainsi que la part du halo parmi les 15-64 ans de 0,08 point.

La mise en place de l'enquête Emploi en continu à Mayotte a bénéficié d'une subvention européenne. Néanmoins, cette étude est de la responsabilité de l'Insee et n'engage pas la Commission européenne.



Financé par
l'Union européenne

Le taux d'activité atteint son plus haut niveau depuis 1975

En 2024, le **taux d'activité** des personnes de 15 à 64 ans est en moyenne sur l'année de 74,4 %, soit 0,5 point de plus qu'en 2023 ► **figure 2**. Comme le taux d'emploi, il atteint un nouveau plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure au sens du BIT (1975).

En 2024, le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans est de 71,5 % quand celui des hommes est de 77,5 %, soit une différence de 6,0 points. Cet écart en défaveur des femmes était de 9,8 points en 2004 et de 20,6 points en 1984. ●

Émilie Pénicaud (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Définitions

Une personne en **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congrés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Le **télétravail** consiste à réaliser des tâches, qui auraient pu être exécutées sur le lieu habituel de travail, hors des locaux de son employeur, pendant ses horaires habituels de travail, en utilisant les technologies de l'information et des communications (TIC).

Le **sous-emploi** recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Sont aussi incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple, qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Un **chômeur au sens du BIT** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs.

Le **taux de chômage de longue durée** est le rapport entre le nombre de chômeurs de longue durée (chômeurs au sens du BIT qui déclarent ne pas avoir d'emploi et en chercher un depuis douze mois au moins) et le nombre d'actifs.

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes sans emploi qui, soit recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent mais souhaitent travailler, qu'elles soient disponibles ou non.

La **part de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population totale correspondante.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi ou au chômage au sens du BIT) et l'ensemble de la population correspondante.

► Pour en savoir plus

- Fabre M., Jauneau Y., « [Pourquoi les sources de référence sur l'emploi ont-elles divergé entre 2019 et 2023 ?](#) », Le blog de l'Insee, février 2025.
- Insee, [Emploi, chômage, revenus du travail](#), coll. « Insee Références », édition 2024.
- Insee, « [Activité, emploi et chômage en 2023 et en séries longues](#) », Insee Résultats, juillet 2024.
- Pénicaud É., « [Une photographie du marché du travail en 2023 - L'emploi augmente modérément, le chômage se stabilise après sept années de baisse](#) », Insee Première n° 1987, mars 2024.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
A. Gadaud

Maquette :
M. Gaziav

✉@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP252044
ISSN 0997-6252
© Insee 2025
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur



Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail au 2^e trimestre 2024

En moyenne au deuxième trimestre 2024, en France métropolitaine, le nombre de personnes inscrites à France Travail et tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 5 112 700. Parmi elles, 2 808 700 personnes sont sans emploi (catégorie A) et 2 303 900 exercent une activité réduite (catégories B, C).

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A baisse de 0,4 % (-11 100) ce trimestre et augmente de 0,3 % sur un an. Le nombre de personnes exerçant une activité réduite courte (catégorie B) diminue de 0,1 % par rapport au trimestre précédent et sur la même période celui des personnes en activité réduite longue (catégorie C) est stable. Au total, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C diminue de 0,2 % sur ce trimestre (-11 600) et croît de 0,8 % sur un an.

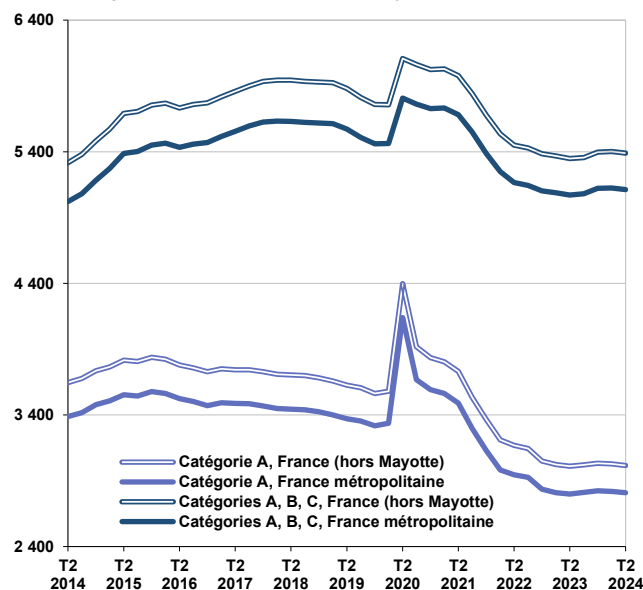
Au deuxième trimestre, 720 800 personnes inscrites à France Travail ne sont pas tenues de rechercher un emploi. Elles sont soit non immédiatement disponibles et sans emploi (catégorie D, par exemple : formation, contrat de sécurisation professionnelle, maladie), soit pourvues d'un emploi (catégorie E, par exemple : création d'entreprise, contrat aidé). Sur ce trimestre, le nombre d'inscrits en catégorie D diminue de 1,5 % et celui des inscrits en catégorie E de 0,5 %.

En France (y compris les départements-régions d'outre-mer, hors Mayotte), le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 3 016 400 pour la catégorie A. Il diminue de 0,4 % sur le trimestre (+0,2 % sur un an). Pour les catégories A, B, C ce nombre s'établit à 5 389 000. Il diminue de 0,2 % sur ce trimestre et croît de 0,8 % sur un an.

GRAPHIQUE 1 | Demandeurs d'emploi en catégories A et A, B, C

En milliers

Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables



Source : France Travail-Dares, STMT.

Les données publiées concernent les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail. La notion de demandeurs d'emploi est différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT). Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent davantage affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modifications des règles d'indemnisation ou d'accompagnement des demandeurs d'emploi, changements de procédure, incidents. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

Une expérimentation d'accompagnement renforcé vers l'emploi des bénéficiaires du RSA a été lancée en avril 2023 dans 18 territoires puis étendue en mars 2024 à 29 nouvelles zones portant à 47 le nombre de territoires concernés par l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA. Elle conduit à enregistrer progressivement à France Travail l'ensemble des BRSA de ces territoires. Selon leur situation, ceux-ci sont orientés vers un des trois parcours suivants : emploi, socio-professionnel, ou social. Les BRSA orientés vers les parcours emploi et socio-professionnel sont comptabilisés dans les statistiques de demandeurs d'emploi. Les BRSA orientés vers le parcours social, plus éloignés de l'emploi, ne le sont pas lorsqu'ils ne prennent pas l'initiative de s'inscrire.

Fin juin 2024, cette expérimentation concerne environ 34 000 personnes dont 23 000 sont orientées vers un parcours emploi ou socio-professionnel.

Les effets du déploiement de cette expérimentation se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2024 (cf. [note incidents et changements de procédure](#) ayant un impact sur les statistiques de demandeurs d'emploi pour une première estimation de ces effets).

Demandeurs d'emploi par catégorie

TABLEAU 1 | Demandeurs d'emploi par catégorie

Données CVS-CJO

	Effectif (en milliers)			Évolution (en %) sur	
	2 ^e trimestre 2023	1 ^{er} trimestre 2024	2 ^e trimestre 2024	un trimestre *	un an **
France métropolitaine					
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	2 799,2	2 819,8	2 808,7	-0,4	0,3
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte (catégorie B)	783,0	819,6	818,6	-0,1	4,5
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue (catégorie C)	1 489,8	1 484,8	1 485,3	0,0	-0,3
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	5 072,0	5 124,3	5 112,7	-0,2	0,8
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	350,1	341,4	336,4	-1,5	-3,9
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	367,7	386,5	384,4	-0,5	4,5
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	5 789,7	5 852,2	5 833,5	-0,3	0,8
France (hors Mayotte)					
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	3 010,7	3 027,7	3 016,4	-0,4	0,2
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	5 347,9	5 400,5	5 389,0	-0,2	0,8
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	6 099,4	6 162,3	6 142,7	-0,3	0,7

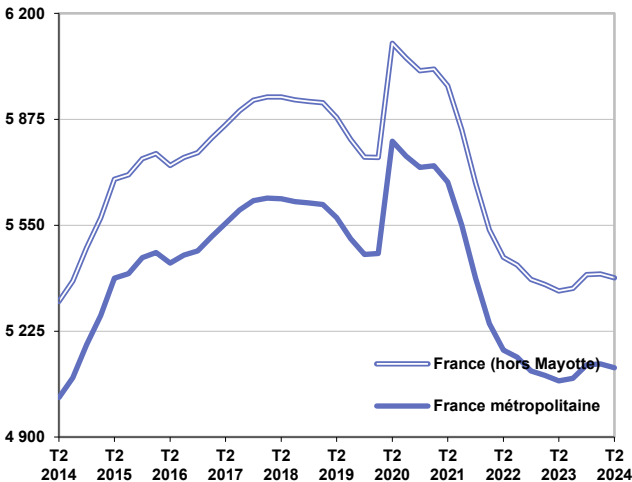
* variation par rapport au trimestre précédent, en % ; ** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT.

GRAPHIQUE 2 | Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)

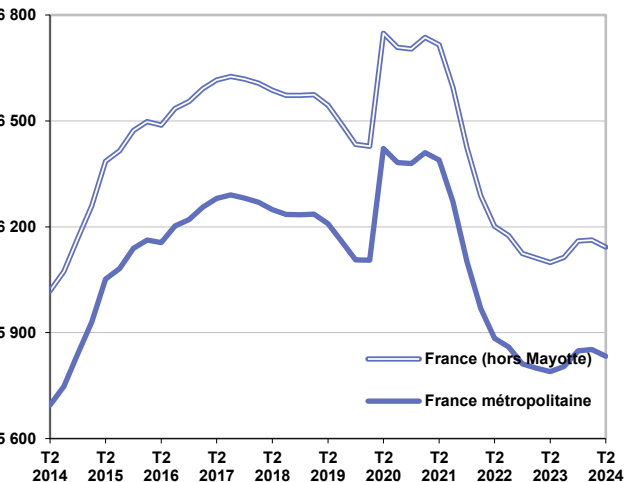
En milliers, données CVS-CJO



Source : France Travail-Dares, STMT.

GRAPHIQUE 3 | Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)

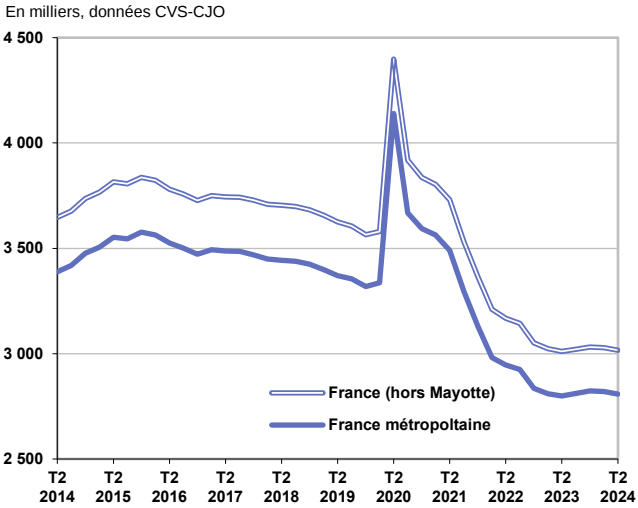
En milliers, données CVS-CJO



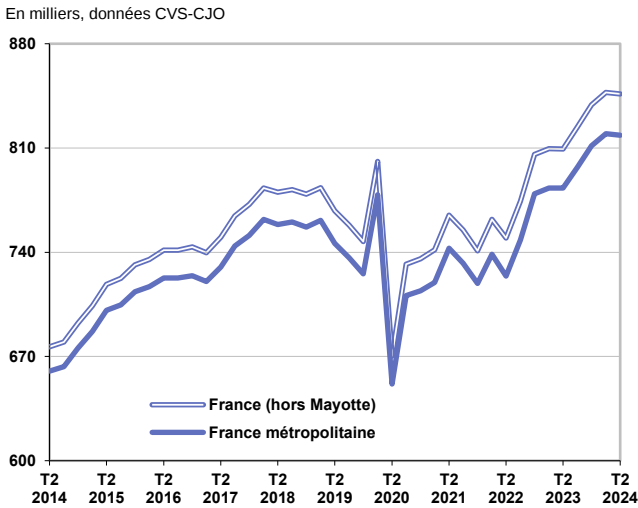
En France métropolitaine, lorsque sur un trimestre le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente ou baisse de plus de 33 000, il y a une probabilité supérieure à 95 % que la variation de la tendance sous-jacente soit de même sens. Ce seuil est de 32 000 pour le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C (voir encadré page 15).
Une [documentation](#) fournit des éléments d'aide à l'interprétation des séries sur les demandeurs d'emploi.
L'ensemble des définitions et concepts figurent dans l'encadré page 15, ainsi que dans la [documentation méthodologique](#) en ligne.
L'ensemble des documents relatifs aux données sur les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail sont disponibles sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).

Prochaine parution, le 25 octobre 2024 : Dares indicateurs, Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail au 3e trimestre 2024.

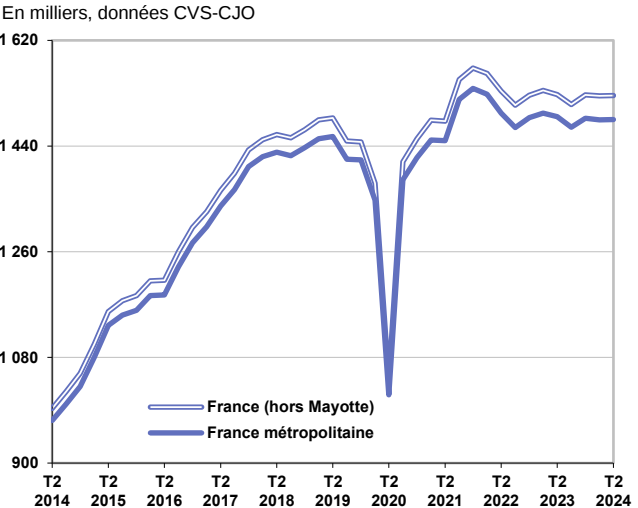
**GRAPHIQUE 4 | Inscrits tenus de rechercher un emploi,
sans emploi (catégorie A)**



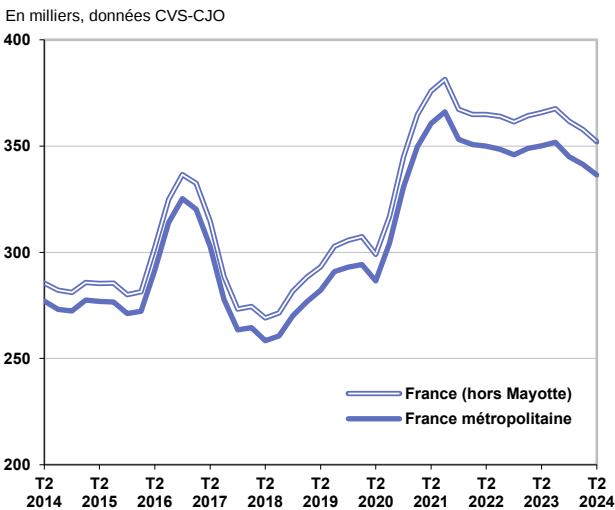
**GRAPHIQUE 5 | Inscrits tenus de rechercher un emploi,
en activité réduite courte (catégorie B)**



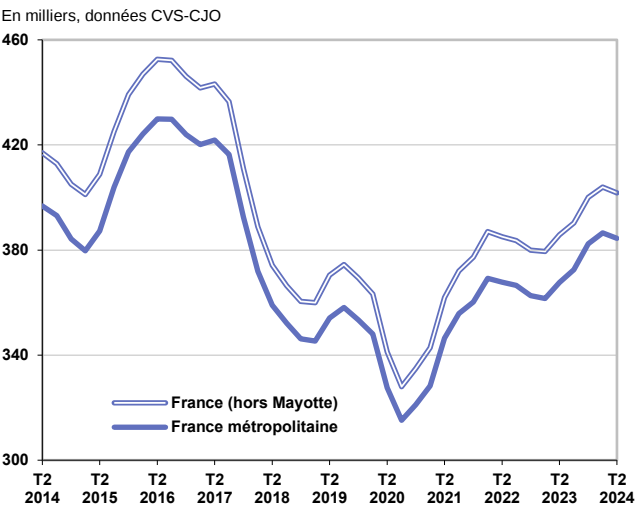
**GRAPHIQUE 6 | Inscrits tenus de rechercher un emploi,
en activité réduite longue (catégorie C)**



**GRAPHIQUE 7 | Inscrits non tenus de rechercher un emploi,
sans emploi (catégorie D)**



**GRAPHIQUE 8 | Inscrits non tenus de rechercher un emploi,
en emploi (catégorie E)**



Source : France Travail-Dares, STMT.

Demandeurs d'emploi en catégorie A

En France métropolitaine, au deuxième trimestre 2024, le nombre moyen de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 0,1 % pour les hommes (+1,1 % sur un an) et de 0,7 % pour les femmes (-0,5 % sur un an).

Ce nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 1,0 % pour les moins de 25 ans (+3,4 % sur un an), de 0,2 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (+0,3 % sur un an) et de 0,5 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (-1,0 % sur un an).

TABLEAU 2 | Demandeurs d'emploi en catégorie A par sexe et âge

Données CVS-CJO	Effectif (en milliers)			Évolution (en %) sur	
	2 ^e trimestre 2023	1 ^{er} trimestre 2024	2 ^e trimestre 2024	un trimestre *	un an **
Hommes	1 422,2	1 440,4	1 438,3	-0,1	1,1
Femmes	1 376,9	1 379,4	1 370,4	-0,7	-0,5
Moins de 25 ans	375,8	392,5	388,5	-1,0	3,4
Hommes	200,1	209,9	208,4	-0,7	4,1
Femmes	175,7	182,6	180,1	-1,4	2,5
Entre 25 et 49 ans	1 637,4	1 645,4	1 642,0	-0,2	0,3
Hommes	816,0	824,0	824,0	0,0	1,0
Femmes	821,4	821,4	817,9	-0,4	-0,4
50 ans ou plus	786,0	781,9	778,3	-0,5	-1,0
Hommes	406,2	406,5	405,9	-0,1	-0,1
Femmes	379,8	375,4	372,4	-0,8	-1,9
Ensemble de la catégorie A	2 799,2	2 819,8	2 808,7	-0,4	0,3

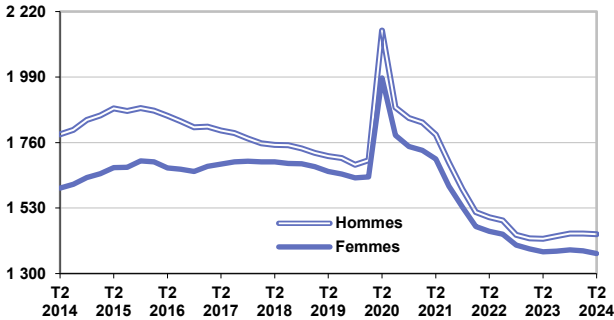
* variation par rapport au trimestre précédent, en % ; ** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Champ : France métropolitaine.

Source : France Travail-Dares, STMT.

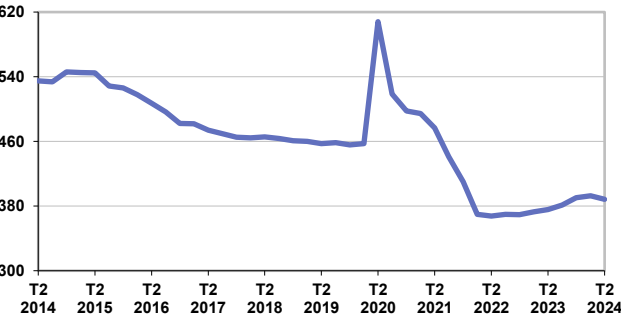
GRAPHIQUE 9 | Catégorie A, par sexe

En milliers, données CVS-CJO



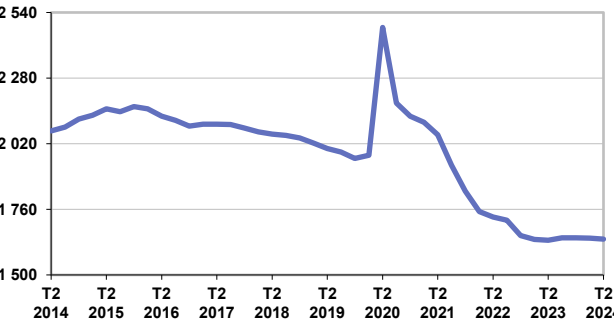
GRAPHIQUE 10 | Catégorie A, moins de 25 ans

En milliers, données CVS-CJO



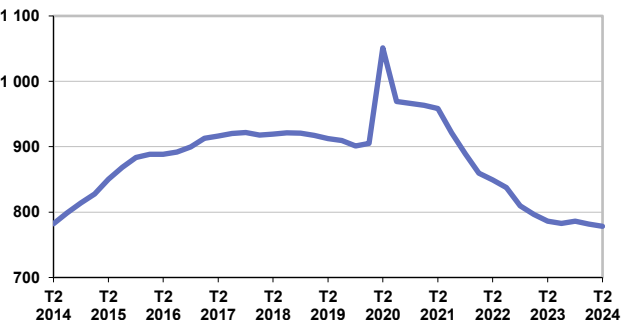
GRAPHIQUE 11 | Catégorie A, entre 25 et 49 ans

En milliers, données CVS-CJO



GRAPHIQUE 12 | Catégorie A, 50 ans ou plus

En milliers, données CVS-CJO



Champ : France métropolitaine.

Source : France Travail-Dares, STMT.

Demandeurs d'emploi en catégories B, C

En France métropolitaine, au deuxième trimestre 2024, le nombre moyen de demandeurs d'emploi en catégorie B (activité réduite courte) diminue de 0,1 % (+4,5 % sur un an) et celui des demandeurs d'emploi en catégorie C (activité réduite longue) reste stable (-0,3 % sur un an). Au total, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories B, C reste stable ce trimestre (+1,4 % sur un an).

La situation des demandeurs d'emploi vis-à-vis de l'activité réduite courte (inférieure ou égale à 78 heures sur un mois, catégorie B) ou longue (supérieure ou égale à 79 heures sur un mois, catégorie C) est déterminée à la fin de chaque mois.

TABLEAU 3 | Demandeurs d'emploi en catégories B, C
Données CVS-CJO

	Effectif (en milliers)			Évolution (en %) sur		
	2 ^e trimestre 2023	1 ^{er} trimestre 2024	2 ^e trimestre 2024	un trimestre *	un an **	
Par sexe et âge						
Hommes	1 033,9	1 057,8	1 060,6	0,3	2,6	
Femmes	1 238,9	1 246,6	1 243,3	-0,3	0,4	
Moins de 25 ans	255,4	262,2	262,4	0,1	2,7	
Entre 25 et 49 ans	1 413,1	1 431,9	1 427,5	-0,3	1,0	
50 ans ou plus	604,4	610,3	614,1	0,6	1,6	
Par nombre d'heures travaillées						
Catégorie B	Moins de 20 heures	235,2	258,2	258,9	0,3	10,1
	De 20 à 39 heures	208,2	212,0	213,4	0,7	2,5
	De 40 à 59 heures	160,2	166,8	163,2	-2,2	1,9
	De 60 à 78 heures	179,5	182,6	183,2	0,3	2,1
	Ensemble	783,0	819,6	818,6	-0,1	4,5
Catégorie C	De 79 à 99 heures	194,2	190,3	192,8	1,3	-0,7
	De 100 à 119 heures	192,3	199,2	201,5	1,2	4,8
	De 120 à 150 heures	351,3	360,1	344,0	-4,5	-2,1
	151 heures ou plus	752,1	735,3	747,1	1,6	-0,7
	Ensemble	1 489,8	1 484,8	1 485,3	0,0	-0,3
Ensemble des catégories B, C		2 272,8	2 304,4	2 303,9	0,0	1,4

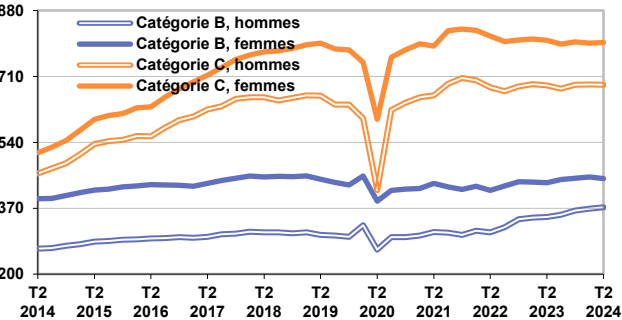
* variation par rapport au trimestre précédent, en % ; ** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Champ : France métropolitaine.

Source : France Travail-Dares, STMT.

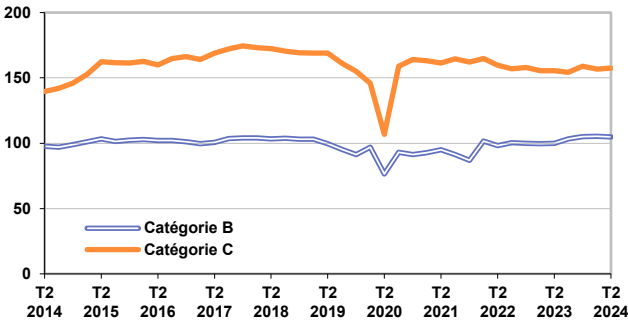
GRAPHIQUE 13 | Catégories B et C, par sexe

En milliers, données CVS-CJO



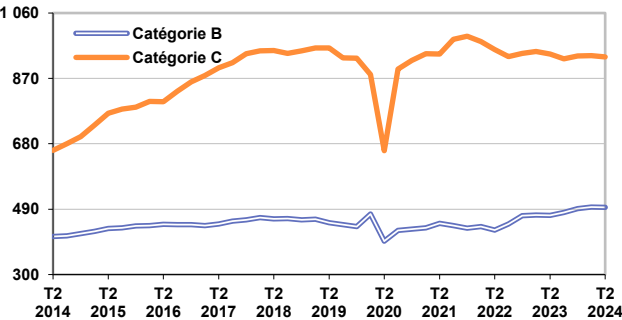
GRAPHIQUE 14 | Catégories B et C, moins de 25 ans

En milliers, données CVS-CJO



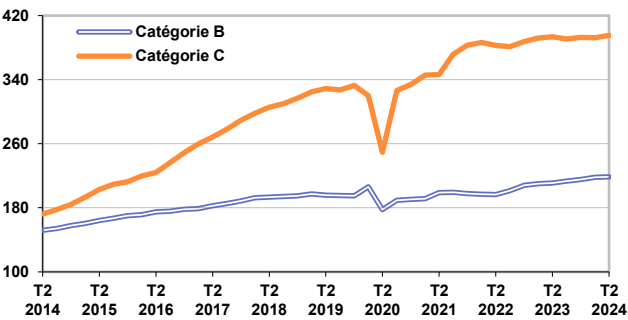
GRAPHIQUE 15 | Catégories B et C, de 25 à 49 ans

En milliers, données CVS-CJO



GRAPHIQUE 16 | Catégories B et C, 50 ans ou plus

En milliers, données CVS-CJO



Champ : France métropolitaine.

Source : France Travail-Dares, STMT.

Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C

En France métropolitaine, au deuxième trimestre 2024, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C reste stable pour les hommes (+1,7 % sur un an) et diminue de 0,5 % pour les femmes (-0,1 % sur un an).

Ce nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C diminue de 0,6 % pour les moins de 25 ans (+3,1 % sur un an), de 0,3 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (+0,6 % sur un an) et est stable pour ceux âgés de 50 ans ou plus (+0,1 % sur un an).

TABLEAU 4 | Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C par sexe et âge

Données CVS-CJO

	Effectif (en milliers)			Évolution (en %) sur	
	2 ^e trimestre 2023	1 ^{er} trimestre 2024	2 ^e trimestre 2024	un trimestre *	un an **
Hommes	2 456,2	2 498,2	2 498,9	0,0	1,7
Femmes	2 615,8	2 626,0	2 613,7	-0,5	-0,1
Moins de 25 ans	631,2	654,6	650,9	-0,6	3,1
Hommes	325,6	339,7	339,2	-0,1	4,2
Femmes	305,5	314,9	311,7	-1,0	2,0
Entre 25 et 49 ans	3 050,5	3 077,4	3 069,5	-0,3	0,6
Hommes	1 472,4	1 495,0	1 494,8	0,0	1,5
Femmes	1 578,1	1 582,4	1 574,7	-0,5	-0,2
50 ans ou plus	1 390,4	1 392,3	1 392,3	0,0	0,1
Hommes	658,2	663,5	665,0	0,2	1,0
Femmes	732,2	728,7	727,4	-0,2	-0,7
Ensemble des catégories A, B, C	5 072,0	5 124,3	5 112,7	-0,2	0,8

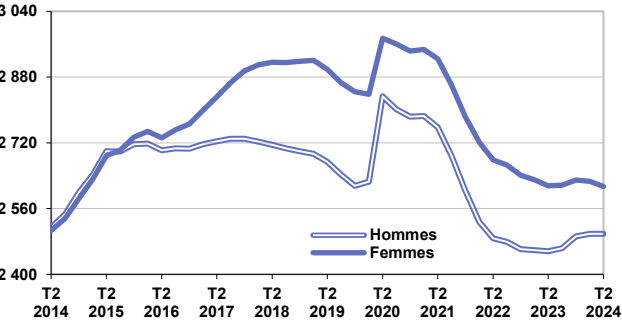
* variation par rapport au trimestre précédent, en % ; ** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Champ : France métropolitaine.

Source : France Travail-Dares, STMT.

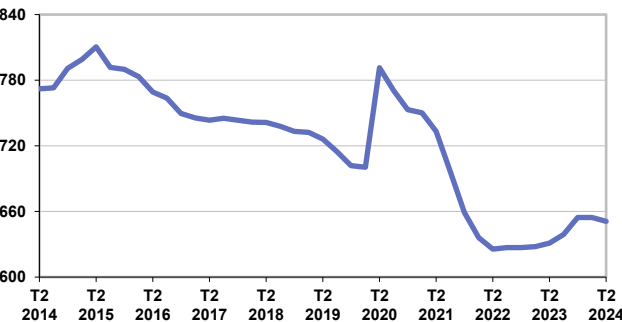
GRAPHIQUE 17 | Catégories A, B, C, par sexe

En milliers, données CVS-CJO



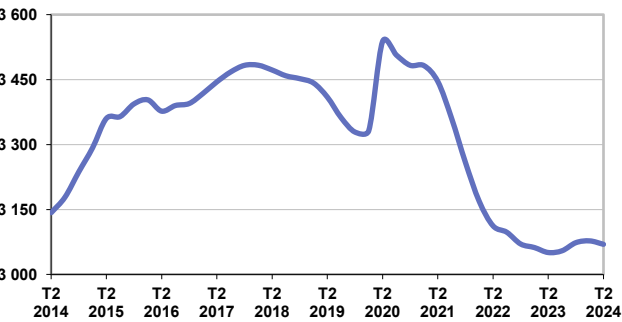
GRAPHIQUE 18 | Catégories A, B, C, moins de 25 ans

En milliers, données CVS-CJO



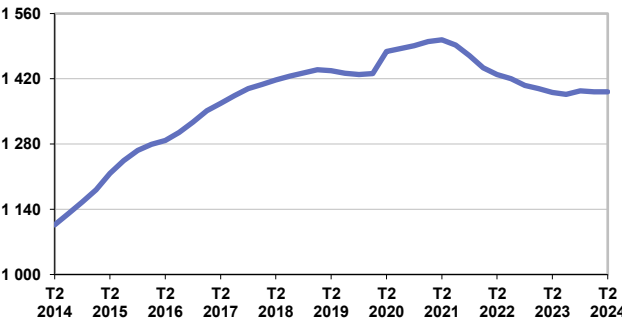
GRAPHIQUE 19 | Catégories A, B, C, entre 25 et 49 ans

En milliers, données CVS-CJO



GRAPHIQUE 20 | Catégories A, B, C, 50 ans ou plus

En milliers, données CVS-CJO



Champ : France métropolitaine.

Source : France Travail-Dares, STMT.

Ancienneté et durée d'inscription en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

En France métropolitaine, au deuxième trimestre 2024, le nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis un an ou plus diminue de 0,6 % (+0,3 % sur un an), tandis que celui des inscrits depuis moins d'un an reste stable (+1,2 % sur un an).

L'ancienneté moyenne des demandeurs d'emploi en catégories A, B, C est de 626 jours au deuxième trimestre 2024 (-3 jours par rapport au trimestre précédent). La durée moyenne d'inscription en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C au deuxième trimestre 2024 est de 304 jours (-6 jours par rapport au trimestre précédent).

L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où le demandeur d'emploi a été inscrit de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté. D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

TABLEAU 5 | Ancienneté en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

Données CVS-CJO	Effectif (en milliers ou en %)			Évolution (en %) sur	
	2 ^e trimestre 2023	1 ^{er} trimestre 2024	2 ^e trimestre 2024	un trimestre *	un an **
France métropolitaine					
Moins de 1 an	2 851,3	2 884,2	2 885,4	0,0	1,2
Moins de 3 mois	1 126,8	1 133,9	1 148,3	1,3	1,9
De 3 mois à moins de 6 mois	765,7	771,3	755,2	-2,1	-1,4
De 6 mois à moins de 12 mois	958,8	979,0	981,9	0,3	2,4
Un an ou plus	2 220,7	2 240,1	2 227,4	-0,6	0,3
De 1 an à moins de 2 ans	936,6	1 008,0	999,5	-0,8	6,7
De 2 ans à moins de 3 ans	410,9	421,6	430,7	2,2	4,8
3 ans ou plus	873,2	810,5	797,2	-1,6	-8,7
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus ..	43,8 %	43,7 %	43,6 %	-0,1 pt	-0,2 pt
Ancienneté moyenne (en jours)	641	629	626	-3	-15
France (hors Mayotte)					
Demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus	2 355,3	2 372,0	2 358,7	-0,6	0,1
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus..	44,0 %	43,9 %	43,8 %	-0,2 pt	-0,3 pt

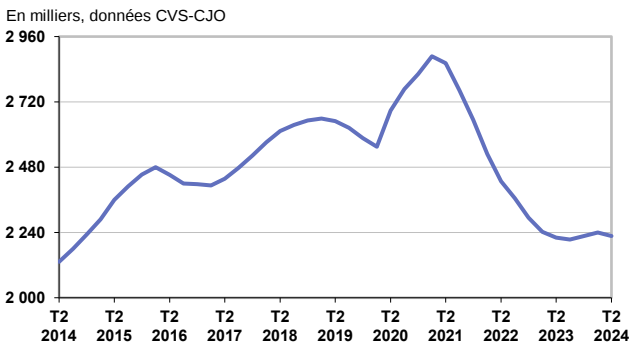
| Durée moyenne en catégories A, B, C des sortants de catégories A, B, C

	Niveau (en jours)			Évolution (en jours) sur	
	2 ^e trimestre 2023	1 ^{er} trimestre 2024	2 ^e trimestre 2024	un trimestre *	un an **
France métropolitaine	321	310	304	-6	-17
France (hors Mayotte)	325	312	307	-5	-18

* variation par rapport au trimestre précédent, en nombre de jours ; ** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en nombre de jours.

Source : France Travail-Dares, STMT.

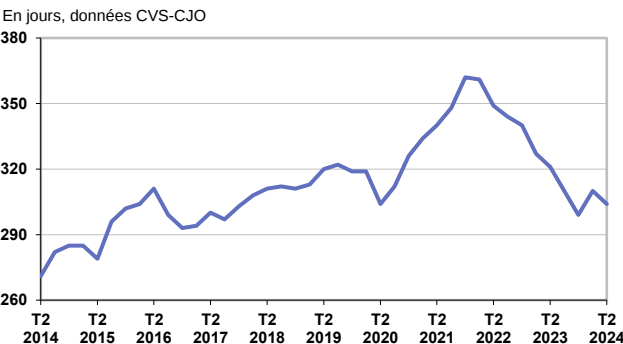
GRAPHIQUE 21 | Demandeurs d'emploi depuis un an ou plus, en catégories A, B, C



Champ : France métropolitaine.

Source : France Travail-Dares, STMT.

GRAPHIQUE 22 | Durée moyenne en catégories A, B, C des sortants de catégories A, B, C



Indemnisation au titre du chômage

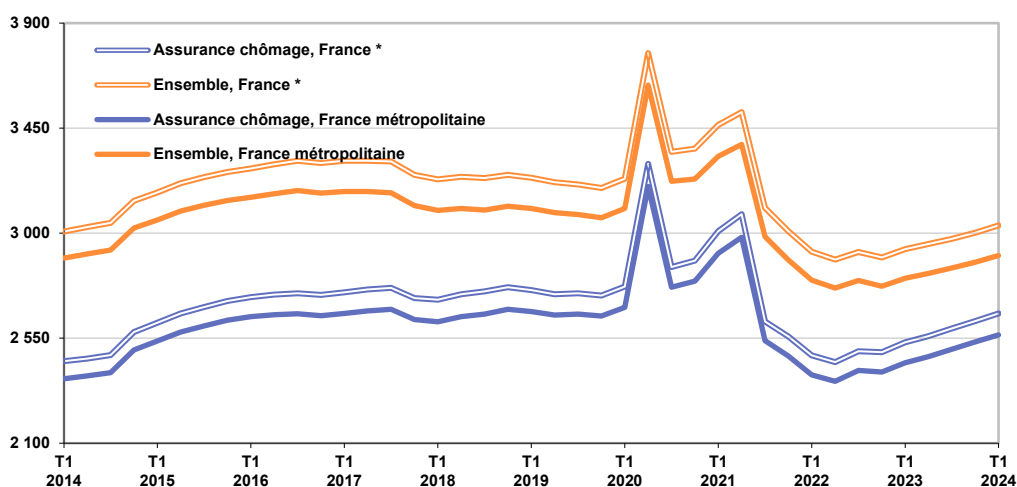
Au premier trimestre 2024, en France métropolitaine, 2 904 400 personnes inscrites à France Travail sont indemnisées au titre du chômage. Ce nombre augmente de 1,0 % ce trimestre (+3,5 % sur un an).

Au quatrième trimestre 2023, en France métropolitaine, 68,5 % des personnes inscrites à France Travail en catégories A, B, C, D, E sont indemnissables au titre du chômage (-0,2 point sur un trimestre et +1,0 point sur un an). Parmi ces personnes, 71,9 % sont indemnisées (-0,2 point sur un trimestre et +1,0 point sur un an).

Au quatrième trimestre 2023, 70,1 % des personnes inscrites à France Travail en catégories A, B, C sont indemnissables au titre du chômage (-0,3 point sur un trimestre et +1,1 point sur un an). Parmi ces personnes, 70,0 % sont indemnisées (-0,1 point sur un trimestre et +1,0 point sur un an).

GRAPHIQUE 23 | Personnes indemnisées

En milliers, données CVS



* Y compris Mayotte, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C, D, E, indemnisés au titre du chômage.

Source : France Travail, Fichier national des allocataires (FNA).

Les indicateurs présentés du taux de couverture par l'indemnisation chômage sont établis sur la base d'une méthodologie définie conjointement entre France Travail, la Dares et l'Unédic. Elle fait l'objet d'une [note méthodologique](#) détaillée.

Les données relatives aux effectifs indemnisés du trimestre T sont disponibles au trimestre T+1, celles relatives aux taux de couverture du trimestre T sont disponibles au trimestre T+2.

TABLEAU 6 | Personnes indemnisées

En milliers, données CVS

	1 ^{er} trimestre 2023 (d)	4 ^e trimestre 2023 (p)	1 ^{er} trimestre 2024 (p)	Évolution (en %) sur	
				un trimestre *	un an **
France métropolitaine					
Ensemble des indemnisés	2 807,3	2 875,6	2 904,4	1,0	3,5
Assurance chômage ⁽¹⁾	2 445,0	2 533,6	2 563,7	1,2	4,9
État ⁽²⁾	249,0	230,5	232,3	0,8	-6,7
Autres ⁽³⁾	113,4	111,5	108,4	-2,8	-4,4
France ^(a)					
Ensemble des indemnisés	2 932,1	3 001,7	3 032,4	1,0	3,4
Assurance chômage ⁽¹⁾	2 531,8	2 623,1	2 655,9	1,3	4,9
État ⁽²⁾	276,6	256,2	258,0	0,7	-6,7
Autres ⁽³⁾	123,7	122,4	118,5	-3,2	-4,2

* variation par rapport au trimestre précédent, en % ; ** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Champ : demandeurs d'emploi indemnisés.

(a) Y compris Mayotte, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

(d) : données définitives.

(p) : données provisoires.

Source : France Travail, Fichier national des allocataires (FNA).

(1) Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et Allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF) hors conventions de gestion de l'Opérateur national de paie (ONP), Allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

(2) Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) y compris formation, Allocation Équivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation Temporaire d'Attente (ATA2), Allocations du fonds de professionnalisation et de solidarité (FSP), Rémunération de fin de formation (RFF).

(3) Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE), ARE-ONP, AREF-ONP.

TABLEAU 7 | Part des personnes indemnisées et indemnissables ⁽¹⁾

En %, données CVS

	4 ^e trimestre 2022 (d)	3 ^e trimestre 2023 (d)	4 ^e trimestre 2023 (p)	Évolution (en pt) sur	
				un trimestre *	un an **
Catégories A, B, C					
Part des personnes indemnissables	69,0	70,4	70,1	-0,3 pt	1,1 pt
Dont : Assurance chômage ⁽²⁾	61,7	63,4	63,2	-0,1 pt	1,6 pt
État ⁽²⁾	5,8	5,3	5,2	-0,1 pt	-0,6 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnissables	69,0	70,1	70,0	-0,1 pt	1,0 pt
Dont : Assurance chômage ⁽²⁾	67,7	69,0	68,9	0,0 pt	1,2 pt
État ⁽²⁾	84,0	82,0	84,1	2,1 pt	0,2 pt
Catégories A, B, C, D, E					
Part des personnes indemnissables	67,5	68,7	68,5	-0,2 pt	1,0 pt
Dont : Assurance chômage ⁽²⁾	59,6	61,4	61,2	-0,2 pt	1,6 pt
État ⁽²⁾	5,4	4,9	4,9	-0,1 pt	-0,6 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnissables	70,8	72,1	71,9	-0,2 pt	1,0 pt
Dont : Assurance chômage ⁽²⁾	69,6	71,0	70,8	-0,1 pt	1,2 pt
État ⁽²⁾	81,7	79,5	81,7	2,2 pt	0,0 pt

* variation par rapport au trimestre précédent, en point ; ** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en point.

Champ : France métropolitaine, demandeurs d'emploi.

(d) : données définitives.

(p) : données provisoires.

Sources : France Travail, Fichier national des allocataires (FNA) et Fichier historique statistique (FHS).

Note : dans le tableau ci-dessus, les données sont en fin de trimestre.

(1) Les personnes indemnissables sont celles ayant un droit ouvert. Parmi les personnes indemnissables, certaines sont effectivement indemnisées ; d'autres ne le sont pas, principalement en raison de l'exercice d'une activité réduite.

(2) Voir notes du tableau précédent.

Demandeurs d'emploi par région

Au deuxième trimestre 2024, le nombre moyen de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue dans sept régions de France métropolitaine et augmente dans trois régions (entre -2,2 % en Corse et +0,7 % en Normandie). Dans les départements-régions d'outre-mer (Drom) hors Mayotte, ce nombre reste stable (entre -0,7 % en Guadeloupe et +1,3 % en Guyane).

Au deuxième trimestre 2024, le nombre moyen de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C diminue dans huit régions de France métropolitaine et augmente dans trois autres régions (entre -1,0 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et +0,4 % en Bretagne et en Corse). Ce nombre reste stable dans les Drom hors Mayotte (entre -0,6 % en Guadeloupe et +1,6 % en Guyane).

TABLEAU 8 | Demandeurs d'emploi en catégories A et A, B, C, par région

Données CVS-CJO

	Catégorie A			Catégories A, B, C		
	Effectif (en milliers)		Évolution (en %)	Effectif (en milliers)		Évolution (en %)
	1 ^{er} trimestre 2024	2 ^e trimestre 2024	trimestrielle*	1 ^{er} trimestre 2024	2 ^e trimestre 2024	trimestrielle*
Auvergne-Rhône-Alpes	318,5	317,0	-0,5	596,0	596,6	0,1
Bourgogne-Franche-Comté	101,2	101,1	-0,1	196,1	195,9	-0,1
Bretagne	116,4	116,8	0,3	244,5	245,5	0,4
Centre-Val de Loire	98,5	98,0	-0,5	193,3	191,6	-0,9
Corse	13,1	12,8	-2,2	19,4	19,5	0,4
Grand Est	234,3	234,2	0,0	411,3	410,3	-0,3
Hauts-de-France	296,7	293,2	-1,2	512,6	508,9	-0,7
Île-de-France	593,9	593,9	0,0	970,1	970,4	0,0
Normandie	127,9	128,8	0,7	244,6	244,3	-0,1
Nouvelle-Aquitaine	229,8	229,8	0,0	460,3	460,3	0,0
Occitanie	304,1	301,4	-0,9	547,8	546,2	-0,3
Pays de la Loire	130,8	131,0	0,2	278,6	278,0	-0,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	254,6	250,8	-1,5	449,7	445,2	-1,0
France métropolitaine	2 819,8	2 808,7	-0,4	5 124,3	5 112,7	-0,2
Guadeloupe	41,4	41,1	-0,7	54,7	54,3	-0,6
Guyane	21,6	21,9	1,3	26,3	26,8	1,6
Martinique	29,8	29,9	0,6	41,5	41,8	0,7
La Réunion	115,1	114,7	-0,3	153,8	153,4	-0,2
Départements-régions d'outre-mer (hors Mayotte)	207,8	207,7	-0,1	276,3	276,3	0,0
France (hors Mayotte)	3 027,7	3 016,4	-0,4	5 400,5	5 389,0	-0,2

* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

Source : France Travail-Dares, STMT.

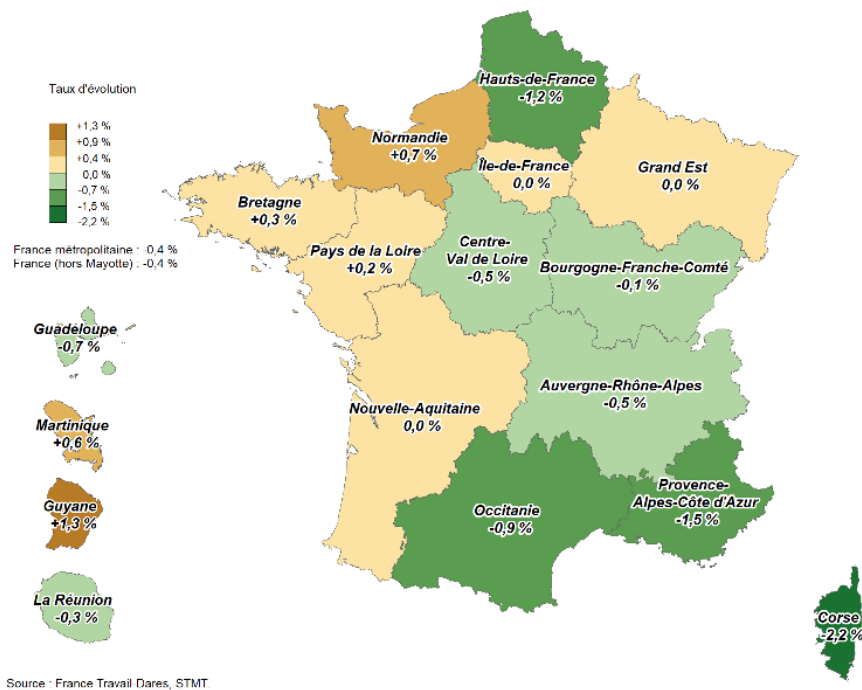
Dans ce tableau, les évolutions trimestrielles du nombre de demandeurs d'emploi peuvent différer légèrement de celles calculées à partir des effectifs, publiés en milliers avec une décimale. En effet, ces évolutions sont calculées à partir d'effectifs arrondis à la dizaine identiques à ceux présentés dans les publications des D(r)ets et des DR France Travail.

Les publications régionales et départementales sont accessibles sur les sites internet des D(r)ets et des DR France Travail :

Auvergne-Rhône-Alpes	Dreets	DR France Travail	Occitanie	Dreets	DR France Travail
Bourgogne-Franche-Comté	Dreets	DR France Travail	Pays de la Loire	Dreets	DR France Travail
Bretagne	Dreets	DR France Travail	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Dreets	DR France Travail
Centre-Val de Loire	Dreets	DR France Travail	Guadeloupe	Deets	DR France Travail
Corse	Dreets	DR France Travail	Guyane	Deets	DR France Travail
Grand Est	Dreets	DR France Travail	Martinique	Deets	DR France Travail
Hauts-de-France	Dreets	DR France Travail	La Réunion	Deets	DR France Travail
Île-de-France	Dreets	DR France Travail			
Normandie	Dreets	DR France Travail			
Nouvelle-Aquitaine	Dreets	DR France Travail			

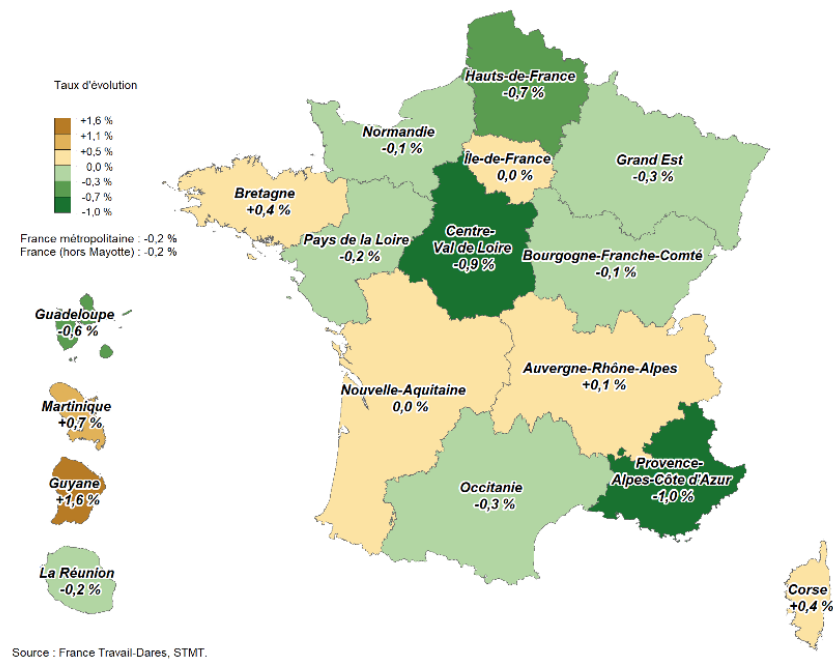
CARTE 1 | Évolution* du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A au deuxième trimestre 2024

Données CVS-CJO



CARTE 2 | Évolution* du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C au deuxième trimestre 2024

Données CVS-CJO



* Dans ces cartes, les évolutions trimestrielles du nombre de demandeurs d'emploi peuvent différer légèrement de celles calculées à partir des effectifs, publiés en milliers avec une décimale.
En effet, ces évolutions sont calculées à partir d'effectifs arrondis à la dizaine identiques à ceux présentés dans les publications des D(r)ets et des DR France Travail.

Entrées et sorties de catégories A, B, C

En France métropolitaine, le nombre moyen d'entrées en catégories A, B, C au deuxième trimestre 2024 augmente de 1,5 % par rapport au trimestre précédent (+2,9 % sur un an).

Les entrées pour première entrée sur le marché du travail (-3,7 %), licenciement économique (-2,2 %), rupture conventionnelle (-2,2 %), fin de contrat (-0,9 %) et démission (-0,7 %) sont en baisse. Les entrées pour réinscription rapide (+7,1 %), retour d'inactivité (+1,5 %), fin de mission d'intérim (+1,3 %) et autre licenciement (+1,2 %) sont en hausse.

En France métropolitaine, le nombre moyen de sorties des catégories A, B, C diminue de 1,4 % par rapport au trimestre précédent (-0,1 % sur un an).

Les sorties pour cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (-3,1 %), arrêt de recherche (-3,0 %), radiation administrative (-2,5 %) et reprise d'emploi déclarée (-1,5 %) sont en baisse. Les sorties pour entrée en stage ou en formation (+6,0 %) et autres cas (+2,4 %) sont en hausse.

TABLEAU 9 | Entrées en catégories A, B, C par motif

Données CVS-CJO

	Nombre moyen d'entrées au 2 ^e trimestre 2024 (en milliers)	Répartition par motif (en %)	Évolution (en %) sur	
			un trimestre *	un an **
France métropolitaine				
Fin de contrat	98,4	18,1	-0,9	0,3
Fin de mission d'intérim	30,8	5,7	1,3	-2,2
Démission	27,6	5,1	-0,7	4,5
Rupture conventionnelle	39,9	7,4	-2,2	1,5
Licenciement économique	8,7	1,6	-2,2	22,5
Autre licenciement	32,6	6,0	1,2	-1,5
Première entrée sur le marché du travail ⁽¹⁾	25,8	4,8	-3,7	-8,2
Retour d'inactivité ⁽²⁾	102,4	18,9	1,5	1,2
Réinscription rapide ⁽³⁾	93,9	17,3	7,1	9,1
Autres motifs ⁽⁴⁾	41,1	7,6	4,8	10,5
Motif indéterminé	41,1	7,6	2,2	6,2
Ensemble des entrées en catégories A, B, C	542,3	100,0	1,5	2,9
France (hors Mayotte)	568,0		1,4	2,8

* variation par rapport au trimestre précédent, en % ; ** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

(1) Inscription à France Travail d'une personne qui se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive.

(2) Recherche d'un emploi après une période d'inactivité, fin de maladie ou de maternité, fin de formation.

(3) Réinscription après une sortie de courte durée (suite à un défaut d'actualisation, une radiation administrative, une période d'inactivité...).

(4) Fin d'activité non salariée, retour en France, recherche d'un autre emploi.

Source : France Travail-Dares, STMT.

TABLEAU 10 | Sorties de catégories A, B, C par motif

Données CVS-CJO

	Nombre moyen de sorties au 2 ^e trimestre 2024 (en milliers)	Répartition par motif (en %)	Évolution (en %) sur	
			un trimestre *	un an **
France métropolitaine				
Reprise d'emploi déclarée ⁽¹⁾	84,0	15,7	-1,5	1,3
Entrée en stage ou en formation	60,2	11,3	6,0	-4,4
Arrêt de recherche (maternité, maladie, retraite)	44,7	8,4	-3,0	-4,1
Cessation d'inscription pour défaut d'actualisation	244,3	45,7	-3,1	-0,4
Radiation administrative	54,9	10,3	-2,5	0,5
Autres cas ⁽²⁾	46,4	8,7	2,4	8,4
Ensemble des sorties de catégories A, B, C	534,5	100,0	-1,4	-0,1
France (hors Mayotte)	559,8		-1,4	-0,4

* variation par rapport au trimestre précédent, en % ; ** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

(1) Uniquement celles connues par France Travail. Une mesure plus complète des sorties pour reprise d'emploi est donnée par l'enquête Sortants [6].

(2) Déménagement, titre de séjour non valide, absence du lieu de résidence supérieure à 35 jours, etc.

Source : France Travail-Dares, STMT.

Entrées en catégories A, B, C par motif d'inscription

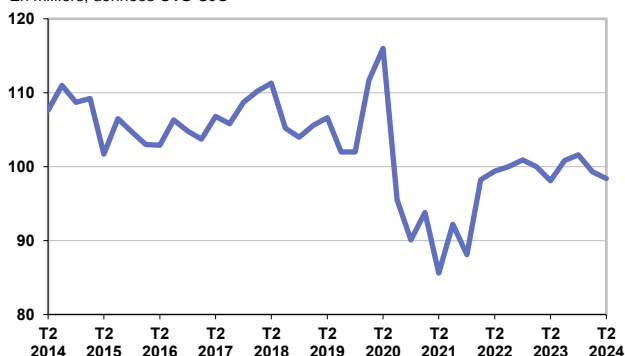
GRAPHIQUE 24 | Ensemble des inscriptions

En milliers, données CVS-CJO



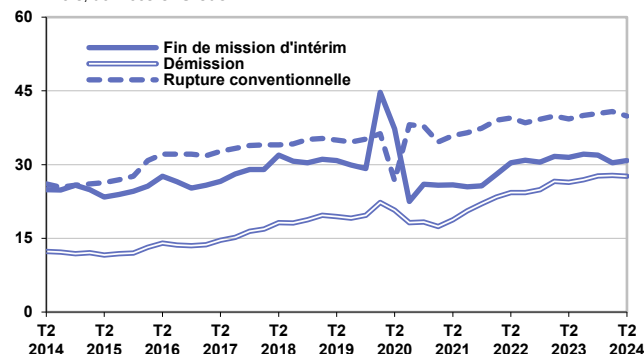
GRAPHIQUE 25 | Inscriptions pour fin de contrat

En milliers, données CVS-CJO



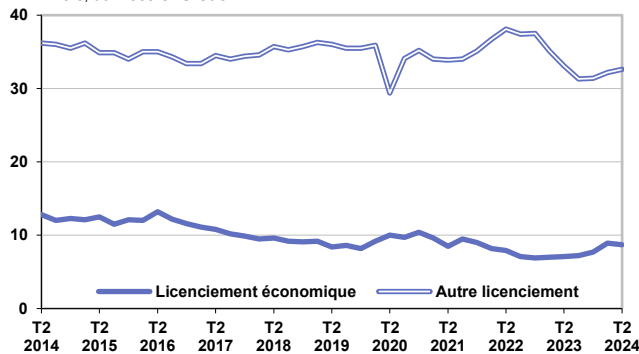
GRAPHIQUE 26 | Inscriptions pour fin de mission d'intérim, démission et rupture conventionnelle

En milliers, données CVS-CJO



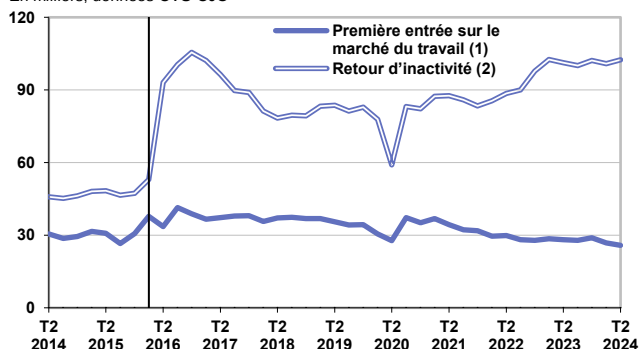
GRAPHIQUE 27 | Inscriptions pour licenciement économique et autre licenciement

En milliers, données CVS-CJO



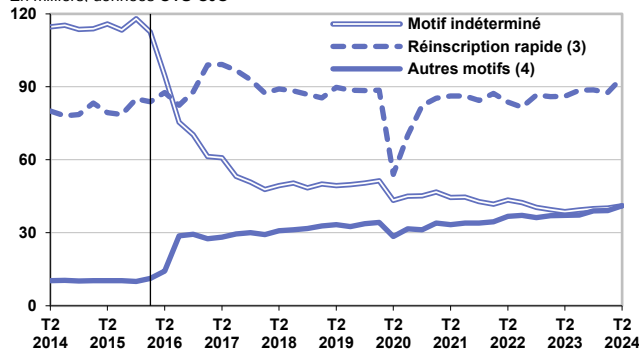
GRAPHIQUE 28 | Premières inscriptions et inscriptions suite à une période d'inactivité

En milliers, données CVS-CJO



GRAPHIQUE 29 | Inscriptions pour autres motifs, motifs indéterminé et réinscription rapide

En milliers, données CVS-CJO



(1) Inscription à France Travail d'une personne qui se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive.

(2) Recherche d'un emploi après une période d'inactivité, fin de maladie ou de maternité, fin de formation.

Champ : France métropolitaine.

Source : France Travail-Dares, STMT.

(3) Réinscription après une sortie de courte durée (suite à un défaut d'actualisation, une radiation administrative, une période d'inactivité...).

(4) Fin d'activité non salariée, retour en France, recherche d'un autre emploi.

Information : La refonte fin 2015 des motifs d'inscription sur les listes de France Travail a modifié la répartition de ces derniers au sein des entrées en catégorie A, B, C, sans en affecter le total. Entre début 2016 et mi-2017, les séries « retour d'inactivité » et « motif indéterminé » plus particulièrement ont été affectées.

Aussi, à partir de 2022, l'évolution du formulaire d'actualisation conduit aussi à une modification durable de la répartition des sorties par motifs. En particulier, avec le nouveau script d'actualisation, les sorties pour défaut d'actualisation sont plus nombreuses tandis que les reprises d'emploi sont moins souvent déclarées : la part des défauts d'actualisation dans les sorties augmente de 6 points et celle des reprises d'emploi baisse de 6 points.

Sorties de catégories A, B, C par motif

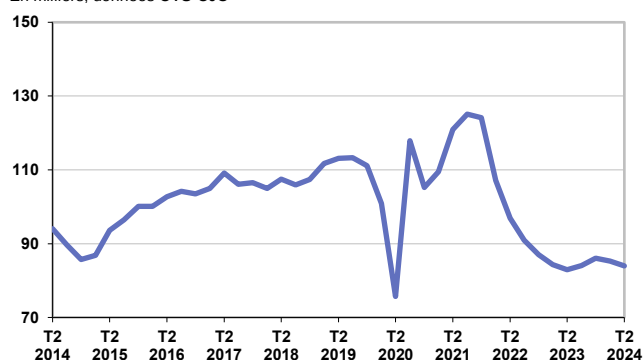
GRAPHIQUE 30 | Ensemble des sorties

En milliers, données CVS-CJO



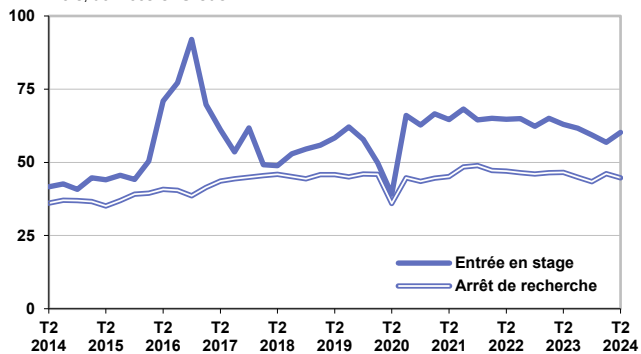
GRAPHIQUE 31 | Sorties pour reprise d'emploi déclarée

En milliers, données CVS-CJO



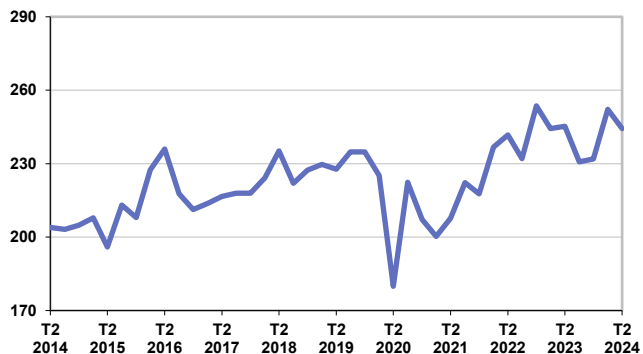
GRAPHIQUE 32 | Sorties pour entrée en stage et arrêt de recherche

En milliers, données CVS-CJO



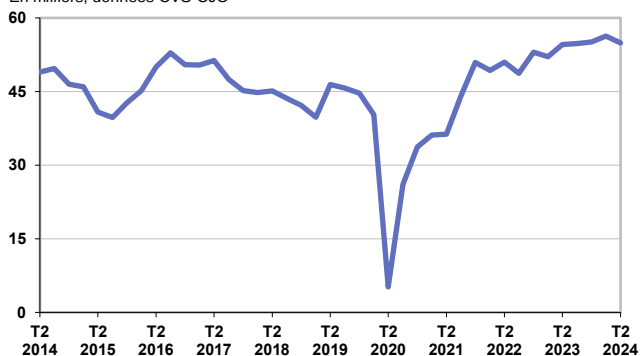
GRAPHIQUE 33 | Sorties pour défaut d'actualisation

En milliers, données CVS-CJO



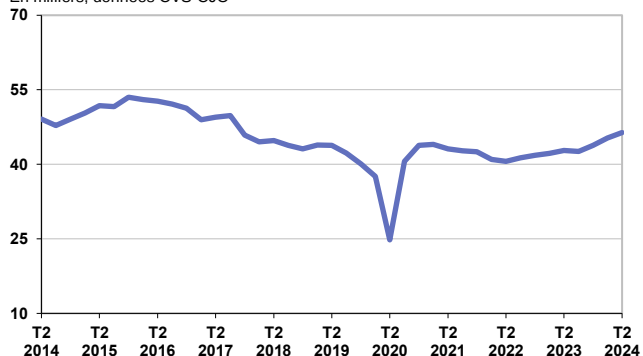
GRAPHIQUE 34 | Sorties pour radiation administrative

En milliers, données CVS-CJO



GRAPHIQUE 35 | Sorties pour autres cas

En milliers, données CVS-CJO



Champ : France métropolitaine.

Source : France Travail-Dares, STMT.

SOURCE, DÉFINITIONS ET MÉTHODE

ENCADRÉ 1 | Source : la Statistique du marché du travail (STMT)

La Statistique du marché du travail (STMT) est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les demandeurs d'emploi inscrits, entrés ou sortis des listes un mois donné.

La correction des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO) permet de rendre les évolutions pertinentes pour l'analyse conjoncturelle. Les coefficients de correction des variations saisonnières et des jours ouvrables sont estimés une fois par an pour la 1^{ère} publication de l'année. Lorsque ces coefficients sont réestimés, les séries CVS-CJO sont révisées sur tout leur historique. La prochaine campagne d'actualisation des coefficients aura lieu en avril 2025.

Depuis 2018, la publication commune Dares-France Travail est trimestrielle et présente la moyenne sur le trimestre passé du nombre de demandeurs d'emploi inscrits, ainsi que les flux d'entrées et de sorties. Cette refonte de la publication vise à mettre l'accent sur les évolutions tendanciennes de ces statistiques plutôt que sur leurs variations au mois le mois, qui sont très volatiles et parfois difficiles à interpréter.

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles. La moyenne trimestrielle correspond à la somme des effectifs ou des flux pour les trois mois du trimestre considéré, divisée par trois.

Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

L'Autorité de la statistique publique a labellisé en 2021, et pour une durée de 5 ans, les statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, co-produites par la Dares et France Travail. Dans cette publication, toutes les statistiques publiées sont labellisées hormis celles relatives à l'indemnisation (pages 8 et 9) qui n'ont pas fait l'objet d'un examen par l'ASP.

Le Fichier historique statistique (FHS) est une autre source statistique sur les demandeurs d'emploi, également issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle comporte tous les épisodes d'inscription sur une période de 10 ans. Les statistiques produites à partir de la STMT et du FHS peuvent différer en raison de différences dans la constitution des deux sources, concernant notamment la façon dont sont traités les événements enregistrés avec retard et les sorties de courte durée. Des [séries en droits constatés](#) (ou « avec recul ») issues du FHS sont publiées chaque année.

ENCADRÉ 2 | Demandeurs d'emploi : définition et différence avec les chômeurs au sens du BIT

Les demandeurs d'emploi sont des personnes qui sont inscrites à France Travail. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et France Travail présentent depuis 2009, à des fins d'analyse statistique, les données sur les demandeurs d'emploi selon les catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi (en raison d'une formation, d'une maladie...) y compris les demandeurs d'emploi en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Est chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) toute personne de 15 ans ou plus qui n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence, est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee.

L'inscription à France Travail en catégorie A et le chômage au sens du BIT sont deux réalités proches, mais qui ne se recouvrent pas (voir [documentation](#)).

Les [dernières estimations de l'Insee](#) font état d'un taux de chômage au sens du BIT (rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives – en emploi ou au chômage) de 7,5 % au 1^{er} trimestre 2024 en France (hors Mayotte), soit 2,3 millions de chômeurs (données corrigées des variations saisonnières). L'Insee publiera ses estimations de chômage au sens du BIT pour le 2^e trimestre 2024, le 9 août 2024.

ENCADRÉ 3 | Interprétation des séries CVS-CJO sur les demandeurs d'emploi

Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Les variations des séries CVS-CJO issues de la STMT peuvent résulter soit de la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, soit de chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (variations dans la gestion des listes de demandeurs d'emploi par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels figurent aussi des incidents et changements de procédure dont certains ont pu avoir un impact significatif sur les séries de demandeurs d'emploi (un [document](#) présente les principaux événements depuis 2011 et leurs impacts).

Il est possible de déterminer des seuils au-delà desquels les variations sur un trimestre ont une probabilité supérieure à 95 % d'être de même sens que la tendance de moyen terme.

En France métropolitaine, lorsque sur un trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C augmente ou baisse de plus de 33 000, il y a une probabilité supérieure à 95 % que la variation de la tendance sous-jacente soit de même sens.

En France métropolitaine, lorsque sur un trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente ou baisse de plus de 32 000, il y a une probabilité supérieure à 95 % que la variation de la tendance sous-jacente soit de même sens.

Une [documentation](#) fournit des éléments d'aide à l'interprétation des séries sur les demandeurs d'emploi.

ENCADRÉ 4 | Équation comptable et défaut de bouclage

Sur les données brutes de la STMT, on observe un défaut de bouclage dans l'équation comptable reliant les effectifs de demandeurs d'emploi aux flux d'entrée et de sortie : la variation des effectifs de demandeurs d'emploi n'est pas égale au solde entre les entrées et les sorties. Ce défaut de bouclage s'explique par le fait que certains flux sont enregistrés trop tardivement pour être pris en compte dans la STMT (voir [documentation](#)).

Équation comptable, du deuxième trimestre 2024

En milliers, données CVS-CJO

	Sur un trimestre	Sur un an
(1) Variation du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C	-11,6	40,7
(2) Solde entre les entrées en catégories A, B, C et les sorties de catégories A, B, C	-8,5	54,5
Défaut de bouclage ((1) - (2))	-3,1	-13,8

Champ : France métropolitaine.

Source : France Travail-Dares, STMT.

Pour en savoir plus

Les publications sont accessibles en cliquant dessus.

Les séries complémentaires sur les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

[1] Dares, les séries trimestrielles nationales sur les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

[2] France Travail, sélections de statistiques sur les demandeurs d'emploi.

[3] Dares, les séries trimestrielles sur les entrées en formation des demandeurs d'emploi.

Les sorties de France Travail

[4] De Visme N. (2024), « Durée de chômage (4e trimestre 2023) », Statistiques & Indicateurs n°24-019, France Travail, juin.

[5] Giner L. (2024), « Les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi au 4e trimestre 2023 », Statistiques & Indicateurs n°24-016, France Travail, avril.

[6] Baron A., Cocuau V., Poujouly C. (2024), « Les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C sortant des listes de France Travail (ex-Pôle emploi) en septembre 2022 », Dares Résultats n°5, France Travail, janvier.

[7] Giner L. (2024), « L'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail mesuré en septembre 2023 », Statistiques & Indicateurs n°24-008, France Travail, février.

L'indemnisation des demandeurs d'emploi

- [8] Insee (2024) « Fiche 2.4 Indemnisation du chômage » Collection Insee Références, juillet.
- [9] Presotto J. (2024), « Indemnisation des demandeurs d'emploi en 2022 », Dares Résultats n°4, janvier.
- [10] Delvaux G. (2024), « Demandeurs d'emploi indemnisés au 4e trimestre 2023 », Statistiques & Indicateurs n°24-010, France Travail, mars.
- [11] Dano J. (2024), « Part des demandeurs d'emploi indemnisables : situation au 30 septembre 2023 », Statistiques et indicateurs n°24.018, France Travail, mai.
- [12] Dano J. (2024), « Montant moyen du droit d'allocation chômage versé aux demandeurs d'emploi indemnisés au 30 juin 2023 », Statistiques et indicateurs n°24.014, France Travail, avril.

Les autres publications sur les demandeurs d'emploi

- [13] Guillermin G., Savary K., Monin R. (2023), « Quelles explications possibles à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi en activité ? », Dares Analyses n°43, juillet.
- [14] Lefebvre M. (2023), « Comment évolue l'accès à la formation des demandeurs d'emploi ? », Dares Analyses n°18, mars.
- [15] Morello E., Hentzgen C., Cocuau V. (2022), « Comment la crise sanitaire a-t-elle affecté le nombre et le profil des demandeurs d'emploi de longue durée ? », Dares Analyses n°48, octobre.
- [16] Garcia S. (2024), « Le contrôle de la recherche d'emploi en 2023 », Statistiques et indicateurs n°24.015, avril.
- [17] Robert T. (2024), « Les femmes demandeuses d'emploi inscrites à France Travail en 2023 », Statistiques et indicateurs n°24.009, France Travail, mars.
- [18] Pôle emploi (2023), « Portrait statistique des demandeurs d'emploi cadres », janvier.
- [19] Blache G., Prokavas N. (2022), « L'autonomie dans les parcours de recherche d'emploi », Éclairages & Synthèses n°71, Pôle emploi, avril.
- [20] Rabner M., Stehlin A. (2021), « La période de mise en situation en milieu professionnel favorise et accélère l'accès à l'emploi », Éclairages & Synthèses n°66, Pôle emploi, mars.
- [21] Blache G., De Visme N., Lim Y. (2020), « Les aides à la mobilité géographique restent déterminantes dans le choix d'élargissement du périmètre de recherche d'emploi », Éclairages & Synthèses n°62, Pôle emploi, décembre.

Données régionales

- [22] France Travail, sélections de statistiques sur la formation des demandeurs d'emploi.
- [23] Les publications régionales sont accessibles via les sites internet des Drees et Deets et des DR France Travail.
- [24] Dares, les séries régionales, départementales et par zone d'emploi sur les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.
- [25] Dares, les séries communales des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Les offres d'emploi et l'adéquation entre offre et demande d'emploi

- [26] France Travail, les séries brutes régionales, départementales et des communes de plus de 5 000 habitants.
- [27] France Travail (2024), « Les offres d'emploi diffusées par France Travail au 4e trimestre 2023 », Statistiques & Indicateurs n°24-011, France Travail, mars.
- [28] Gaumont S., Roudaut L. (2024), « Offres pourvues et abandons de recrutement en 2023 », Éclairages & Synthèses n°82, France Travail, avril.
- [29] Auvray E., Le Toullec N., Moquay L. (2024), « L'emploi de salariés détachés en 2022 », Dares Résultats n°1, janvier.

Analyse conjoncturelle du marché du travail

- [30] Ducatel V., Niang M., Lainé F., Chartier F. (2023), « Les tensions sur le marché du travail en 2022 », Dares Résultat n°59, Dares-Pôle emploi, décembre.
- [31] Makhzoum S. (2023), « Les seniors sur le marché du travail en 2022 », Dares Résultats n°47, septembre.
- [32] Dares, les offres collectées et satisfaites par France Travail : les séries nationales et régionales.
- [33] Insee (2024), « Au premier trimestre 2024, le taux de chômage est stable à 7,5% », Informations Rapides n°120, mai.
- [34] France Travail, Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (ayant une durée d'inscription cumulée de 12 mois et plus en catégorie A au cours des 15 derniers mois parmi la DEFM ABC).
- [35] Insee (2023) « Emploi, chômage, revenus du travail », Collection Insee Références, juin.
- [36] Cocuau V., Dano J. (2024), « Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail au 1er trimestre 2024 », Dares Indicateurs n°27, Dares-France Travail, avril.

Valentin Cocuau (Dares) et Lucile Giner (France Travail).

Directeur de la publication Michel Houdebine	Réponses à la demande dares.travail-emploi.gouv.fr/contact	La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.
Directrice de la rédaction Anne-Juliette Bessone	Contact presse Joris Aubrespin-Marsal joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr	
Secrétaires de rédaction Thomas Cayet		dares.travail-emploi.gouv.fr
Maquettistes Christophe Chauvin, Valérie Olivier		
Mise en page Dares, ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités	ISSN 2267 - 4756	RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

